



Agenda 21

Cagnes-sur-Mer

DOCUMENT DE SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC PARTAGE

DEVELOPPEMENT DURABLE

AGENDA 21

VILLE DE CAGNES-SUR-MER

Diagnostic Partagé Agenda 21	<i>Version suite au comité de pilotage</i>
Rédaction	<i>ACS MTE</i>
Expéditeur	<i>Julia Clément – ACS MTE</i>
Destinataire	<i>François Ibanez – Ville de Cagnes-Sur-Mer</i>
Contenu mis à jour	<i>4 novembre 2010</i>





SOMMAIRE

I.	INTRODUCTION	3
1.1.	L'ENGAGEMENT DE LA COMMUNE.....	3
1.2.	QU'EST-CE QU'UN AGENDA 21 ?	3
1.3.	RAPPEL METHODOLOGIQUE	5
1.4.	PRESENTATION DES AXES DE TRAVAIL	6
1.5.	REGLES TYPOGRAPHIQUES	7
II.	DIAGNOSTIC PARTAGE.....	8
2.1.	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET GESTION RESPONSABLE DES RESSOURCES	8
2.1.1.	<i>Une qualité de l'air qui s'améliore mais reste exposée aux pollutions liées aux transports</i>	<i>12</i>
2.1.2.	<i>Un patrimoine naturel riche mais fragilisé malgré des dispositifs de protection nombreux.....</i>	<i>13</i>
2.1.3.	<i>Une gestion de l'eau améliorée mais des insuffisances en matière d'assainissement.....</i>	<i>14</i>
2.1.4.	<i>Des efforts concrets très significatifs de la ville en matière de gestion de l'énergie</i>	<i>15</i>
2.1.5.	<i>Une gestion des déchets plutôt satisfaisante mais perfectible</i>	<i>16</i>
2.1.6.	<i>Un développement de l'éco-construction encore timide.....</i>	<i>17</i>
2.1.7.	<i>Une gestion des risques rigoureuse.....</i>	<i>18</i>
2.2.	QUALITE DU CADRE DE VIE	19
2.2.1.	<i>Un renouvellement urbain favorable au rééquilibrage territorial.....</i>	<i>22</i>
2.2.2.	<i>Une offre de logements insuffisamment adaptée à la demande</i>	<i>23</i>
2.2.3.	<i>Un contexte contraignant qui remet difficilement en cause la prédominance de l'automobile</i>	<i>24</i>
2.2.4.	<i>Des nuisances urbaines encore importantes malgré des mesures concrètes.....</i>	<i>26</i>
2.2.5.	<i>Des espaces verts et de détente à développer et valoriser</i>	<i>27</i>
2.3.	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DURABLE ET SOLIDAIRE	28
2.3.1.	<i>Une tendance générale à la redynamisation économique à confirmer</i>	<i>31</i>
2.3.2.	<i>Des dispositifs d'accès à l'emploi qui méritent d'être davantage développés</i>	<i>32</i>
2.3.3.	<i>Une vocation (éco-)touristique insuffisamment exploitée</i>	<i>33</i>
2.3.4.	<i>Commerces et artisanats : des secteurs en progression malgré la menace de la concurrence extérieure</i>	<i>34</i>
2.3.5.	<i>Une agriculture en perte de vitesse malgré des mesures de préservation.....</i>	<i>35</i>
2.3.6.	<i>Un développement timide des éco-entreprises</i>	<i>36</i>
2.4.	VILLE SOLIDAIRE ET CONVIVIALE.....	37
2.4.1.	<i>Des actions efficaces en faveur d'une ville plus sûre et apaisée</i>	<i>41</i>
2.4.2.	<i>Un manque d'attractivité de la ville à l'égard des jeunes</i>	<i>42</i>
2.4.3.	<i>Une mobilisation générale autour de la solidarité</i>	<i>43</i>
2.4.4.	<i>Une offre culturelle et de divertissements abondante mais des équipements sous-dimensionnés</i>	<i>44</i>
2.4.5.	<i>Une offre sportive très satisfaisante</i>	<i>45</i>
2.4.6.	<i>Un volet santé bien développé</i>	<i>46</i>
2.4.7.	<i>Une offre éducative relativement bien développée et une politique de réussite scolaire volontariste</i>	<i>47</i>
2.5.	GOUVERNANCE ET MOBILISATION CITOYENNE	48
2.5.1.	<i>Un dispositif d'information et de communication communal amélioré mais encore perfectible</i>	<i>50</i>
2.5.2.	<i>De nombreux dispositifs de concertation et de participation qui restent perfectibles.....</i>	<i>51</i>
2.5.3.	<i>Une sensibilisation au Développement Durable qui touche peu les adultes</i>	<i>52</i>
2.5.4.	<i>Une coordination globale entre l'ensemble des acteurs du territoire à améliorer.....</i>	<i>53</i>
2.5.5.	<i>Un potentiel d'ouverture internationale dans le sens de la coopération insuffisamment développé.</i>	<i>54</i>
III.	CONCLUSION ET PRINCIPAUX ENJEUX DU DIAGNOSTIC	55

I. INTRODUCTION

1.1. L'engagement de la commune

La commune de Cagnes-sur-Mer a souhaité s'engager dans la réalisation d'un Agenda 21 local. Les objectifs pour la commune sont multiples : mieux connaître son territoire, faire le bilan des actions déjà engagées à son échelle en faveur du développement durable, faire l'état des lieux des pratiques de la collectivité au regard des objectifs du développement durable, recueillir le ressenti de la population à travers des étapes de concertation, établir un projet pour aller vers l'élaboration d'un plan d'action et la mise en place d'outils de pérennisation de l'Agenda 21 local en faveur du développement durable.

Le rôle du bureau d'études ACS MTE est d'aider la commune à définir, mener et élaborer cette démarche dans un objectif de cohérence et de pragmatisme pour aboutir à une démarche réaliste et adaptée à la commune de Cagnes-sur-Mer et ses spécificités.

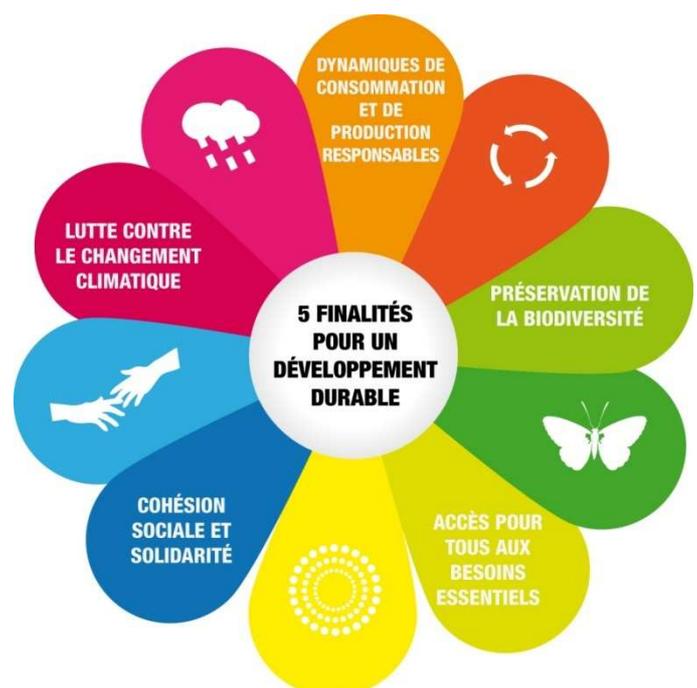
Afin de garantir le partage d'expérience nécessaire à ce type de démarche, la commune a fait appel à **L'Agence Régionale Pour l'Environnement (ARPE) PACA** pour l'accompagner dans la prise en compte des spécificités régionales et adapter cette démarche au cas concret de la commune de Cagnes-sur-Mer.

1.2. Qu'est-ce qu'un Agenda 21 ?

Un Agenda 21 est une démarche de **développement durable** qui repose sur des principes dont la mise en œuvre conditionne la progression de notre société vers une amélioration de la qualité de vie : précaution, solidarité, réversibilité, solidarité, participation, subsidiarité, globalité, transversalité, responsabilité.

Inscrit dans les 5 finalités (ci-contre) de la stratégie nationale du développement durable, l'Agenda 21 est une approche innovante par son apport en termes de gouvernance tant en interne (échanges interservices) qu'en externe (implication des acteurs locaux).

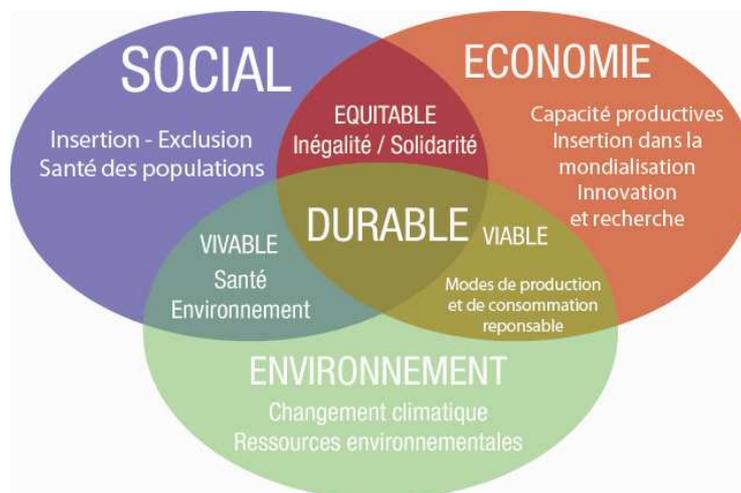
© ACS MTE



La notion de « développement durable » fut définie pour la première fois en 1987 par la Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ».

Deux concepts sont inhérents à cette notion :

- Le concept de "besoins", et plus particulièrement des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité (répartition et gestion),
- L'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir (fragilité et limites des ressources).



© ACS MTE

Un Agenda 21 est un programme d'actions pour le développement durable, c'est-à-dire une démarche transversale visant à faire émerger des initiatives locales exemplaires face à des enjeux globaux et locaux.

Global	Local
Changement climatique	Santé / Agriculture / Eaux / Littoral / Milieu naturel / Energie
Artificialisation des sols	Urbanisation
Démographie	Pyramide des âges
Épuisement des ressources naturelles	Eau / Energie
Biodiversité	Disparition / Espèces envahissantes
Pollutions	Eau / Air / Sols
Pénurie d'eau	Perte / Sécheresse / Inondation
Déchets	Prévention / Collecte / Valorisation
Catastrophes naturelles / technologiques	Aléa / Vulnérabilité / Prévention
Inégale répartition des richesses	Exclusion / insertion
La surexploitation de la planète	Empreinte écologique

© ACS MTE



A l'échelle de la collectivité, cette démarche est d'autant plus importante qu'elle sera réalisée à l'aide de la participation de tous au projet et s'adresse ainsi à l'ensemble des acteurs et parties prenantes du territoire (citoyens, élus et autres décideurs, institutions, entreprises, etc.).

L'Agenda 21 vise ainsi à établir le document de cadrage en matière de développement durable de la collectivité qui regroupera, sous un même « label », les actions déjà menées par les acteurs locaux en même temps que les nouvelles actions mises en place dans le cadre de la démarche.

L'élaboration d'un Agenda 21 n'est pas une démarche supplémentaire qui viendrait s'ajouter aux démarches déjà engagées par la commune. Pour la commune de Cagnes-sur-Mer il s'agit de se doter d'une stratégie concertée et lisible de développement durable qui vise à renforcer la cohérence des politiques locales et qui repose sur un programme d'actions ciblé et des partenaires mobilisés.

1.3. Rappel méthodologique

Le présent document, le diagnostic partagé Développement Durable Agenda 21, décrit l'état des lieux du territoire établi selon des « axes de travail » et prend en compte des opinions de la population du territoire qui s'est exprimée lors de réunions de concertation.

Dans un premier temps, un diagnostic technique a été produit, en compilant analyse statistique, analyse des documents de programmation et entretiens effectués avec les élus et les agents.

Il a abouti à une vision du territoire et de la collectivité selon plusieurs approches :

- **Environnement, Ressources naturelles, Gaz à Effet de serre**
- **Equilibre territorial et aménagement du territoire**
- **Développement économique**
- **Equité sociale et culturelle**
- **Gouvernance et participation citoyenne des administrés**

Le diagnostic technique a ainsi pu produire un état des lieux en points forts et en points faibles du territoire communal, que les compétences soient du ressort ou non de la municipalité. L'objectif est ainsi d'obtenir une photographie du territoire tel qu'il est vécu par ses habitants, avant son « partage » avec la population.

La question du « partage » de ce diagnostic technique est particulièrement innovante puisqu'elle met en avant la notion de co-construction : la collectivité territoriale, la population et les parties prenantes construisent ensemble cette photographie du territoire en partageant leurs points de vue.

La réunion publique **Forum 21**, les **ateliers thématiques**, l'**enquête population** sont autant d'événements qui permettent cet échange et la participation de la population et des parties prenantes.



La réunion publique **Forum 21**, qui s'est tenue le **14 juin 2010**, a eu pour mission de lancer cette phase de concertation et de présenter la démarche au plus grand nombre.

L'**enquête population** avait pour objectif de visualiser le niveau de satisfaction durable de la population au regard du territoire et du développement durable ainsi que d'évaluer les priorités d'actions.

A noter que les limites de l'enquête d'opinion résident avant tout dans le volume de réponses, 364 répondants. L'enquête ne peut être prise comme vérité absolue et représentation fidèle de l'opinion de la population. Elle doit simplement être analysée comme un élément d'apport supplémentaire, au même titre que les enjeux dégagés durant les ateliers thématiques.

Les **ateliers thématiques** sont des séances de travail (2 heures pour chacune des réunions) qui permettent aux participants volontaires de partager leur vision du territoire et d'échanger sur des propositions d'actions concrètes.

5 ateliers thématiques se sont tenus à Cagnes-sur-Mer les 29 et 30 juin derniers et ont réunis 67 personnes qui ont été sollicitées pour s'exprimer autour de chacun de ces axes de travail :

- Atelier thématique n°1 : **Protection de l'environnement et gestion des ressources**
- Atelier thématique n°2 : **Attractivité de la ville et qualité du cadre de vie**
- Atelier thématique n°3 : **Ville solidaire et conviviale**
- Atelier thématique n°4 : **Economie durable et solidaire**
- Atelier thématique n°5 : **Mobilisation citoyenne**

1.4. Présentation des axes de travail

Le diagnostic technique a permis de mettre en évidence à l'échelle du territoire étudié certains axes de travail et certains enjeux, c'est-à-dire soit des atouts et/ou des opportunités à valoriser, soit des faiblesses et/ou des menaces à corriger. Ces différents enjeux ont pu être « testés » lors des séances de travail des ateliers afin de connaître le positionnement des participants (autrement dit, savoir s'ils confirmaient ou infirmaient les enjeux préalablement établis).

Aucune présentation ni document n'ont été fournis aux ateliers thématiques au préalable dans le but de ne pas influencer les rendus. Le travail qui en émane est donc bien le ressenti du territoire propre à chacun.



1.5. Règles typographiques

Les règles typographiques suivantes sont employées dans le présent document :

- Style italique gris clair - complément d'information dans un encart :

- ▶ Encart  : *Résumé des axes de travail ;*
- ▶ Encart  : *point d'information ;*
- ▶ Encart  : *informations issues de la phase de concertation.*



II. DIAGNOSTIC PARTAGE

2.1. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET GESTION RESPONSABLE DES RESSOURCES

Thématique principale	ENVIRONNEMENT
Thématiques secondaires	EQUILIBRE TERRITORIAL
Description de l'axe de travail	<i>Articuler l'ensemble des actions menées dans le sens d'une gestion optimale et raisonnée des ressources et aller au bout des ambitions visées; Mettre en valeur et développer les actions de préservation de l'environnement et de la biodiversité ; Intégrer le programme d'actions AGIR dans le volet énergétique de l'Agenda 21</i>
Sous-thématiques concernées	
Qualité de l'air (2.1.1)	
Biodiversité et patrimoine naturel (2.1.2)	
Eau (2.1.3)	
Energie (2.1.4)	
Gestion des déchets (2.1.5)	
Eco-construction (2.1.6)	
Gestion des risques (2.1.7)	



Si l'on peut dire que Cagnes-sur-Mer a intégré la démarche de Développement Durable « sans le savoir » et « avant l'heure », c'est surtout au vue de l'engagement de la ville et de son Maire dans une politique environnementale volontariste d'autant plus ambitieuse dans un contexte territorial relativement contraignant. Elle se décline d'une part, par des actions de protection du milieu naturel et de l'autre par l'amélioration de la gestion des ressources.

La commune a en effet rapidement pris conscience de l'ensemble des enjeux environnementaux de son territoire en adoptant des mesures concrètes relatives à l'intégration des contraintes réglementaires¹, la création, imposée ou volontaire, de périmètres de protection² et le déploiement de dispositifs de surveillance rigoureux³. Ces mesures s'inscrivent dans une démarche de protection du milieu naturel et de ses ressources, en même temps que de la qualité de vie des habitants : elles concernent la protection de la qualité de l'air et de la ressource en eau ainsi que de la biodiversité des milieux naturels aquatiques et terrestres.

Le contexte territorial cagnois est marqué par trois types de menaces : les risques naturels, la pollution, et un urbanisme contraint par un développement rapide et en mitage, ainsi qu'un enclavement de la ville au centre d'un maillage routier particulièrement dense.

La concentration du trafic automobile autour de Cagnes-sur-Mer⁴ constitue un paramètre défavorable pour la bonne qualité de l'air.

Le milieu aquatique⁵ (eaux douces et marines) subit les contraintes du climat méditerranéen, à la fois exposé aux pollutions liées au lessivage des sols par des eaux pluviales (épisodes de pluies abondantes) ainsi qu'au risque de sécheresse.

Quant au patrimoine naturel et paysager, sa richesse constitue certes un gage de biodiversité et de qualité du cadre de vie, mais il est lui aussi fragilisé par des risques technologiques⁶ et naturels⁷.

Dans ce contexte et pour faire face à ces faiblesses territoriales, la ville de Cagnes-sur-Mer a mis en place des actions concrètes.

Concernant l'eau, l'amélioration du réseau d'assainissement, et notamment du réseau d'eaux usées, initiée par la politique communautaire et intégrée au niveau local, est un gage de réduction du risque de pollution qui reste toutefois insuffisamment adapté⁸.

Concernant la qualité de l'air, la ville a su faire preuve de volonté à travers une politique de lutte contre les émissions automobiles⁹ visant à réduire les risques au niveau local.

¹Loi Littoral-DTA (espaces protégés) ; SCOT-NCA ; Contrat de Baie –NCA (gestion du littoral)

² ZNIEFF ; Réseau Natura 2000 ; Plan d'actions Sécheresse (Zone C) ; Plan de Prévention des Risques d'Inondations (PPRI) et de feux de forêts (PPRIF) ; Zones naturelles protégées (Embouchure de la Cagne ; Parc des Bugadières ; les Canebiers) ; Zone marine protégée

³ ATMOPACA (qualité de l'air) ; Réseau de stations de mesure SEQ-EAU (qualité de l'eau)

⁴ A8 ; RD6007 ; RD336 ; Promenade de la Plage

⁵ Ne concerne pas la qualité de l'eau potable qualifiée de « très bonne qualité bactériologique » avec 99,71% des résultats d'analyses conformes aux normes de qualité (DDAS -)

⁶ Pollution et prélèvement ponctuels des eaux ; urbanisation en mitage augmentant l'exposition aux risques d'incendies ; transports de matières dangereuses et canalisation de transport de gaz

⁷ Risques de sécheresses, inondations, incendies, mouvements de terrain

⁸ Présence des eaux parasites dans les réseaux d'assainissement ; Station d'épuration pas adaptée

⁹ Plan de Déplacement Municipal ; Achat de véhicules électriques ; « Bords de mer malin ; Aménagement de zones 30 et de pistes cyclables ; incitation aux véhicules décarbonnés « stationnement gratuit »



D'autre part, pour préserver la biodiversité des espaces naturels, la commune a créé des zones naturelles protégées¹⁰ et adapté les réglementations d'urbanisme¹¹. Ces mesures sont également accompagnées d'une transformation profonde des pratiques de gestion des espaces verts, via notamment l'application des principes de « lutte biologique » ou encore de « gestion différenciée »¹². Le service des Espaces Verts est en effet très actif et impliqué dans les actions de développement durable. Cependant ces actions ne semblent pas bénéficier d'une grande visibilité auprès de la population cagnoise pas toujours sensible et familière aux pratiques de ce service¹³.

Enfin, les problématiques de bruit et de pollution lumineuse, identifiées à Cagnes-sur-Mer, comme des facteurs de dégradation de la qualité de vie, du confort des habitants et de l'environnement, ont été récemment prises en compte¹⁴.

La ville de Cagnes-sur-Mer a également pris des dispositions significatives concernant la gestion des ressources (énergies et eau) et des déchets.

Sur ce dernier point, si la gestion des déchets a permis des résultats probants en matière de tri, la quantité des ordures ménagères produites demeure encore élevée¹⁵ et pourrait être améliorée.¹⁶

Concernant la gestion des ressources, les services municipaux ont engagé des mesures pour réduire et contrôler leurs consommations d'eau et d'énergie : La gestion centralisée de l'eau¹⁷ au niveau des espaces verts pour un usage raisonné de la ressource, l'engagement dans la réhabilitation des bâtiments communaux, l'adaptation de l'éclairage public¹⁸, la mise en place d'un réseau de fibres dans un but d'optimisation de l'information sur les niveaux de consommation sont autant de vecteurs d'amélioration et d'exemplarité de la mairie. Cependant ces engagements, limités à une action interne des services municipaux, ne sont pas suffisamment partagés par l'ensemble des habitants et des partenaires économiques du territoire.

La même problématique se pose concernant l'utilisation des énergies renouvelables : les initiatives qui ont vu le jour à Cagnes-sur-Mer relèvent principalement de projets communaux, et concernent surtout les équipements publics¹⁹. Les acteurs économiques locaux et les particuliers ne semblent pas particulièrement engagés dans cette nouvelle voie, en dépit d'un contexte climatique pourtant propice au développement des énergies alternatives. En outre, sur le plan énergétique, la participation de la ville au programme AGIR constitue indéniablement une opportunité majeure d'engagement en faveur du développement durable. Il

¹⁰ Zone ornithologique de l'embouchure de la Cagne ; parc naturel des Bugadières ; allée des Bouleaux ; les Canebières ; zone marine protégée

¹¹ Intégration dans le PLU des périmètres ZNIEFF ; Site d'Intérêt Communautaire (SIC) – Natura 2000 ; espaces préservés par la DTA (Loi Littoral)

¹² Pour l'heure seulement appliquée à la gestion des arbres

¹³ La population ne semble pas encore s'être approprié la démarche de gestion différenciée des espaces verts

¹⁴ Pollution lumineuse : Actions sur l'éclairage public (études et efforts de réduction de la luminosité (boulevard Kennedy), expérimentation de la télégestion) ; Pour faire face au problème du bruit : Dispositifs de surveillance (capteurs) ; cartographie stratégique des zones exposées ; mesures de réduction directes (zones 30 ; développement des modes doux) ; PPBE (NCA)

¹⁵ 419 kg/hab./an contre 354 kg/hab./an (Ordures ménagères) pour la moyenne française

¹⁶ Par une plus grande sensibilisation des habitants aux pratiques de consommation responsables par exemple

¹⁷ Gestion au goutte-à-goutte, relevés des compteurs une fois par mois

¹⁸ Cf. Note 11

¹⁹ Diagnostic énergétique des bâtiments communaux ; école de la Pinède ; Parc des sports Sauvaigo



devrait permettre à la ville de se fixer des objectifs ambitieux notamment sur l'intégration des énergies renouvelables²⁰.

La sensibilisation des habitants d'une ville aux problématiques environnementales est également une dimension indispensable du Développement Durable. La ville de Cagnes-sur-Mer, l'a bien compris et s'est investie dans la pédagogie scolaire et l'organisation d'événements publics attirant l'attention sur les enjeux de protection du milieu naturel et du cadre de vie²¹. La promotion de l'action municipale (panneaux et lettres d'informations, site internet) est aussi une manière de prendre les habitants pour témoin de la démarche éco-responsable de leur ville. Cependant, il existe encore un net décalage entre l'exemplarité de l'action communale et l'implication des particuliers et acteurs privés dans les pratiques de développement durable. Sur ce point, la commune pourrait notamment réfléchir pour valoriser l'ensemble de ses actions menées en faveur de la protection de l'environnement auprès de sa population.

Concernant la gestion des risques, malgré des caractéristiques géographiques²² qui font de la ville un site exposé, on peut faire le bilan d'une gestion contrôlée et d'un encadrement rigoureux²³.

Sur le plan de l'éco-construction l'engagement municipal peut être considéré comme encore timide au vue des opportunités et potentiels dont bénéficie la commune (conditions météorologiques favorables ; dynamisme des associations) malgré des efforts ponctuels dans ce sens (Cité marchande HQE).

²⁰ Les dispositions prises dans le programme AGIR devront être coordonnées avec l'Agenda 21

²¹ Journée de l'Environnement ; Semaine du Développement Durable

²² Climat, relief

²³ Plan Communal de Sauvegarde ; OPAGE ; PPRI ; PPRIF

2.1.1. Une qualité de l'air qui s'améliore mais reste exposée aux pollutions liées aux transports

Objectifs développement durable concernant la qualité de l'air

- Contrôler et garantir une qualité de l'air satisfaisante ;
- Maîtriser la pollution liée aux transports et à l'industrie ;
- Mettre à la portée de tous l'information sur la qualité de l'air.

Compte-tenu de son contexte particulièrement contraignant en matière de maillage de transports, la commune se montre exemplaire dans sa prise en main du problème et par les actions qu'elle engage au niveau local.



- ✓ L'indice de qualité de l'air indiquait en 2009 une amélioration par rapport à 2008 où elle était qualifiée de « moyenne ».



- ✓ Les participants aux ateliers ont fait remarquer qu'il y avait une **mauvaise gestion du trafic routier local et du trafic pendulaire** particulièrement en période de pointe.
- ✓ Ils ont aussi attiré l'attention sur les pollutions liées à la combustion sauvage de déchets végétaux.

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Des actions de réduction des émissions de CO² entreprises sur la commune en complément des actions supra communales ; • Mobilisation de la commune concernant la vitesse de circulation de l'autoroute A8 traversant le territoire²⁴ ; • Des dispositifs rigoureux de contrôle de la qualité de l'air ; • Programme AGIR. 	<ul style="list-style-type: none"> • Exposition importante de la ville aux émissions automobiles ; • Une qualité de l'air qui reste « moyenne ».
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Plan de Déplacements Urbains (PDU)</i> mis en place au niveau de NCA ; • Engagement du Grenelle de l'Environnement : réduire de 20% les émissions actuelles de gaz à effet de serre du secteur transport d'ici 2020 	<ul style="list-style-type: none"> • Densité du maillage de transports traversant le territoire : autoroute, aéroport.

Enjeux

- Maîtrise de la pollution liée à la contrainte du maillage de transports ;
- Poursuite des actions de lutte contre les émissions polluantes entreprises localement, visant à réduire l'intensité et la concentration du trafic routier local ;
- Déploiement des actions du programme AGIR en faveur d'une meilleure qualité de l'air.

²⁴ La commune est intervenue afin de réduire la vitesse de circulation à 110 km/heure et la mise en place de radars sur le tronçon de l'A8 traversant le territoire de Cagnes-sur-Mer

2.1.2. Un patrimoine naturel riche mais fragilisé malgré des dispositifs de protection nombreux

Objectifs développement durable concernant la biodiversité et le patrimoine naturel

- Protéger, développer et assurer la pérennité des écosystèmes naturels ;
- Intégrer les espaces naturels dans le territoire, et favoriser les relations entre la population et les écosystèmes naturels ;
- Développer la connaissance du patrimoine naturel et assurer sa valorisation et son appropriation ;
- Responsabiliser les acteurs et la population.

Le territoire cagnois s'inscrit dans un périmètre d'inventaires et de dispositifs complets déployés dans le cadre législatif national, régional et communautaire, l'engageant dans une politique de protection et permettant un suivi rigoureux de ses différents milieux naturels. Le milieu naturel aquatique est particulièrement exposé aux menaces naturelles et humaines qui nécessitent vigilance et respect de la part de la population.

-  ✓ Les participants aux ateliers ont mis l'accent sur la mise à mal de certaines espèces telles que les abeilles, les hirondelles ou les chauves-souris du fait des nuisances de la ville.
-  ✓ Pour plus de 3 sur 4 répondants à l'enquête, les espaces verts, la voirie et leurs abords doivent être entretenus sans produits issus de l'industrie chimique.

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Richesse du patrimoine naturel ; • Création de zones protégées (marine, ornithologique etc.) ; • Des dispositifs efficaces de protection et de surveillance du milieu aquatique (Contrat de rivière pour la Cagne etc.) ; • Pratiques éco-responsables du service des espaces verts : réduction de moitié des usages des pesticides en accélérant la diffusion des méthodes alternatives. 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise à mal du milieu naturel par l'urbanisation des sols et de certaines espèces par les nuisances urbaines ; • Des risques naturels et technologiques qui accentuent la fragilité des espèces et espaces naturels ; • Milieu naturel aquatique exposé aux risques de sécheresse ainsi qu'à la pollution.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Des dispositifs de protection et d'observation rigoureux dans le cadre national, régional et communautaire. • Grenelle de l'Environnement. 	<ul style="list-style-type: none"> • Charançons rouge sur les Palmiers

Enjeux
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Perfectionnement de la connaissance de certains milieux naturels afin de mieux les valoriser ; ➤ Valorisation du rôle de corridor écologique des principaux axes bleus (la Cagne et le Loup) ; ➤ Protection des espèces menacées par les nuisances urbaines ; ➤ Valorisation de la gestion éco-responsable des espaces verts ; ➤ Respect des espaces naturels dans la planification territoriale.

2.1.3. Une gestion de l'eau améliorée mais des insuffisances en matière d'assainissement

Objectifs développement durable concernant la gestion et la qualité de l'eau

- Protéger, développer et assurer la pérennité de la ressource en eau potable ;
- Garantir une alimentation en eau potable pour tous et de qualité ;
- Mener une gestion responsable et raisonnée de la ressource en eau ;
- Encourager les économies d'eau par tous et sous toutes les formes ;
- Assurer la collecte et le traitement des rejets pour assurer la protection des milieux récepteurs.

La gestion de l'eau est particulièrement délicate dans le contexte territorial cagnois (relief, hydrologie, climat, urbanisation) surtout en matière d'assainissement. Elle a néanmoins déjà fait l'objet d'actions d'amélioration menées au niveau communautaire et municipal autour de la modernisation des réseaux et qui doivent être poursuivies.



« L'eau distribuée en 2008 a été globalement de très bonne qualité bactériologique »
Résultats de la DDAS



- ✓ Les participants aux ateliers n'ont pas de visibilité sur les actions de la ville en matière d'économies d'eau.
- ✓ La station d'épuration est pour les participants un élément négatif du paysage cagnois surtout pour les nuisances et pollutions qu'elle peut générer.

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Une couverture des besoins et une qualité satisfaisante de l'eau garantie par des dispositifs de surveillance de la qualité de l'eau potable et l'amélioration du réseau ; • Des mesures concrètes de gestion responsable de la ressource en eau au niveau des services municipaux ; • Une action collaborative en cours entre la commune et NCA sur l'amélioration du système d'assainissement (réseau et station d'épuration). 	<ul style="list-style-type: none"> • Contexte délicat et exigeant en matière d'assainissement ; • Des infrastructures pas adaptées telle que la station d'épuration génératrice de nuisances et pollution ; • Un réseau de collecte des eaux pluviales qui n'est pas assez développé.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Grenelle de l'Environnement : mise en place des périmètres de protection de tous les points d'alimentation en eau potable d'ici 2012. 	

Enjeux

- Optimisation de la gestion de l'eau ;
- Engagement des habitants à une consommation plus économe et un usage plus responsable de l'eau ;
- Renforcement de l'assainissement collectif en menant à bien les travaux adaptés ;
- Adaptation du réseau d'eaux pluviales en conformité avec l'enveloppe urbaine afin d'éviter le rejet des eaux non traitées (lessivées) dans le milieu naturel.

2.1.4. Des efforts concrets très significatifs de la ville en matière de gestion de l'énergie

Objectifs développement durable concernant la ressource énergétique

- Mener une gestion responsable et raisonnée de la ressource énergétique ;
- Assurer une programmation énergétique au moindre coût ;
- Assurer la promotion et le développement des énergies renouvelables.

La commune est très concernée et active face aux enjeux liés à la gestion de l'énergie. Elle s'est engagée dans la mise en place de plan d'actions et de mesures concrètes (Programme Agir) qui doivent faire l'objet d'une coordination globale (notamment dans le cadre de la démarche Agenda 21) pour garantir leur pleine réussite.

 Une réduction de plus de la moitié de la facture d'électricité a été permise à l'école de la Pinède grâce à l'installation des panneaux photovoltaïques. L'on sait que l'équivalent de 5 tonnes de CO₂/an est ainsi économisé.

-  ✓ 97,2% des répondants à l'enquête souhaitent que la commune de Cagnes-sur-Mer développe la **production d'énergies renouvelables** en veillant à ne pas générer de nuisances (pour 49,7%).
- ✓ Les participants aux ateliers n'ont pas de **visibilité sur les actions de la ville** sur sa gestion économe de la ressource énergétique.

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Des mesures concrètes en matière d'économies d'énergie sur le plan interne concernant les bâtiments communaux, l'éclairage public etc. ; • Engagement municipal dans le programme AGIR ; • Des projets innovants et une certaine ouverture envers les initiatives en matière d'énergies renouvelables (soutien aux associations²⁵). 	<ul style="list-style-type: none"> • Des projets encore isolés les uns par rapport aux autres et qui mériteraient d'être coordonnés à travers une politique globale ; • Un potentiel climatique propice au développement des énergies renouvelables pas encore exploité dans sa juste mesure sur l'ensemble du territoire cagnois.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • PLEE, Plan Local de l'Energie (NCA) ; • Grenelle de l'Environnement. 	<ul style="list-style-type: none"> • Précarité énergétique sur le territoire régional.

Enjeux
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Intégration de la politique énergétique entre les différentes échelles territoriales d'actions (Région, Département, NCA, commune) et les différents acteurs (entreprises, associations, particuliers) ; ➤ Poursuite des réflexes de gestion rigoureuse ; ➤ Définition d'objectifs ambitieux et quantifiés autour des énergies renouvelables.

²⁵ Les associations ENERECAGNES et AZZURALIGHT sont particulièrement actives sur le territoire, engagées dans les domaines des énergies renouvelables et économies d'énergies.

2.1.5. Une gestion des déchets plutôt satisfaisante mais perfectible

Objectifs développement durable concernant la gestion de déchets

- Limiter la production de déchets et développer leur valorisation ;
- Responsabiliser la population en matière de tri aussi bien que de consommation économe en emballages.

La commune de Cagnes-sur-Mer et ses habitants se montrent attentifs à la question du tri des déchets, que facilitent une gestion intercommunale efficace et le déploiement de dispositifs matériels adaptés.

Un effort peut être attendu au niveau de l'achat éco-responsable de manière à limiter la quantité de déchets produits à la source.



Enregistrement d'une participation à la collecte sélective en 2009 supérieure à la moyenne de NCA : **53,69 kg/hab/an** contre 47 kg pour NCA. Cagnes-sur-Mer figure parmi les communes qui enregistrent les meilleurs résultats en matière de **production d'emballages**.



- ✓ Pour un tiers des répondants à l'enquête la 3^e priorité environnementale est « **une meilleure gestion des déchets** ».
- ✓ Il apparait dans l'enquête que la déchetterie est estimée par 58,5% des répondants comme le premier service à la population.
- ✓ Les participants aux ateliers estiment que la gestion des déchets et du tri est globalement efficace mais perfectible dans certains quartiers (Haut-de-Cagnes) et pour certains déchets (déchets verts).

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Une gestion des déchets satisfaisante témoignant d'une responsabilisation des citoyens cagnois en matière de tri ; • Installation de conteneurs enterrés esthétiques et pratiques. 	<ul style="list-style-type: none"> • Une quantité de déchets OM produits qui demeure encore élevée²⁶. • Des efforts à réaliser concernant le tri de certains déchets en particulier (verre et journaux). • Absence de gestion des déchets verts ; • Dépôts sauvages de déchets, du fait des horaires d'ouverture non adaptés de la déchetterie
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Grenelle de l'Environnement qui fixe notamment des objectifs ambitieux de réduction à la source de la production des déchets (objectif de réduction de 7% de déchets à la source / hab. dans les 5 prochaines années). • Réflexion en cours de NCA sur l'adaptation du système de tri sélectif dans le Haut-de-Cagnes 	

Enjeux

- Amélioration du tri des déchets ;
- Diminution de la production d'ordures ménagères ;
- Sensibilisation de la population en matière de tri et de consommation responsable.

²⁶ En 2009, Cagnes-sur-Mer produisait 22 314,43 tonnes de déchets ménagers sur 311 852 tonnes collectées et assimilées sur l'ensemble du territoire de NCA (Rapport annuel de NCA)

2.1.6. Un développement de l'éco-construction encore timide

Objectifs développement durable en matière d'éco-construction

- Adapter des constructions aux contraintes et aux atouts de l'environnement ;
- Développer des constructions multimodales ;
- Mettre à profit des anciennes constructions via des actions de réhabilitation ;
- Développer le recyclage des matériaux de construction.

La commune de Cagnes-sur-Mer n'a pas particulièrement développé de politiques incitatives pour les particuliers en matière d'éco-construction, mais favorise cette démarche pour les grands aménagements urbains.



- ✓ Les participants aux ateliers déplorent un manque d'information aux particuliers concernant les démarches autour des possibilités offertes sur le territoire en termes d'éco-construction.
- ✓ Sur 92 répondants à l'enquête prévoyant de faire des travaux, 31,5% des répondants propriétaires, comptent installer des panneaux solaires.

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Des efforts tournés vers le développement durable dans les projets municipaux récents : <i>Démarche HQE de la Cité Marchande ; Qualité environnementale de la ZAC Sudalparc et de son futur espace commercial (Groupe Socri)</i>; • Dispositifs financiers incitatifs déployés auprès des particuliers et des bailleurs sociaux ; • Actions de sensibilisation reposant sur des initiatives associatives ; • Programme AGIR ; • Quartier du Béal selon des normes respectueuses de l'environnement. 	<ul style="list-style-type: none"> • Il n'existe pas de programmation globale, encadrant les différents projets et initiatives, et fixant des échéances et objectifs chiffrés.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • CAUE 06 - Missions pédagogiques dans le cadre d'opérations architecturales ou d'urbanisme ; • Evolution/renforcement de la réglementation thermique: développement de systèmes et techniques constructives performants ; • Engagement du Grenelle de l'environnement : au moins un éco-quartier (projet cœur de ville) avant 2012 dans toutes les communes qui ont des programmes de développement de l'habitat significatifs ; 	

Enjeux

- Développement de partenariats avec les associations porteuses d'initiatives en la matière ;
- Examen des opportunités de développement de l'éco-construction sur le territoire cagnois.

2.1.7. Une gestion des risques rigoureuse

Objectifs développement durable concernant la gestion des risques

- Connaître les risques et les réglementations associées ;
- Appliquer une politique d'aménagement cohérente ;
- Responsabiliser les acteurs et informer la population.

Le territoire cagnois est particulièrement exposé aux risques majeurs. La protection des biens et des populations est bien mise en œuvre via des dispositifs rigoureux de surveillance et de prévention qui nécessite toutefois le maintien d'une vigilance et d'une responsabilisation des habitants.



- ✓ Les participants aux ateliers font part d'un manque d'information sur la gestion des risques majeurs par la commune et de formation sur la conduite à tenir en cas d'évènements type séismes, incendies, inondations.

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • De nombreux dispositifs de surveillance et de prévention, dont un Plan communal de sauvegarde ; PPR ; OPAPE etc. ; • Intervention de la commune afin de maîtriser les risques liés aux transports de produits dangereux²⁷ ; • Une planification territoriale qui intègre pleinement les risques dans ses orientations (PPRI, Plan de Sauvegarde) ; • Diffusion à la population d'un document d'information communale sur les risques majeurs (DICRIM) ; • Mise en place de la télé-alerte. 	<ul style="list-style-type: none"> • Un territoire exposé aux risques naturels et technologiques ; • Une urbanisation en mitage qui rend le territoire particulièrement vulnérable en certains secteurs.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • De nombreux dispositifs (région, UE, département etc.) de protection contre les risques auxquels est soumise la commune : ZNIEFF, Réseau Natural 2000, OPAPE (CG06) etc. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le réchauffement climatique dans une région vulnérable (sécheresse, incendies de forêt, érosion des sols, régime de pluie méditerranéen).

Enjeux

- Réduction de la vulnérabilité des sites exposés aux risques naturels ;
- Contrôle du mitage ;
- Intégration des secteurs à risque dans les projets de développement ou de renouvellement urbain ;
- Sensibilisation de la population communale aux risques.

²⁷ Mobilisation de la commune auprès de la préfecture afin de limiter à 110 km/heure la vitesse de circulation sur l'autoroute A8 et de la contrôler par la mise en place de radars, afin de maîtriser le risque d'accident de circulation sur le tronçon traversant le territoire communal



2.2. QUALITE DU CADRE DE VIE

Thématique principale	EQUILIBRE TERRITORIAL
Thématiques secondaires	ENVIRONNEMENT
Description de l'axe de travail	<i>Cet axe de travail comporte des actions transversales et complémentaires entre les domaines économique, culturel et de l'urbanisme, visant à améliorer la qualité du cadre de vie cagnois en termes d'animation commerciale d'habitat et d'aménité urbaine (qualité architecturale, présence verte, confort), en harmonisant le développement des quartiers autour de leurs spécificités. Cet axe porterait également sur l'amélioration de l'efficacité territoriale permettant de rendre la ville plus accessible et plus « pratique », de manière à garantir une cohabitation sereine entre tous les modes de déplacements.</i>
Sous-thématiques concernées	
Urbanisme (2.2.1)	
Habitat et logement (2.2.2)	
Services et équipements publics (2.2.3)	
Transports et déplacements (2.2.4)	
Nuisances (pollution lumineuse et sonore) (2.2.5)	
Espaces verts (2.2.6)	



L'un des traits caractéristiques essentiels du territoire cagnois réside dans le fait qu'il s'agit d'un espace particulièrement contraint. En effet, le territoire est fragmenté par un relief accidenté et exposé à des risques naturels et technologiques. La ville subit de surcroît les conséquences d'une urbanisation rapide et incontrôlée menée dans les années 70 et d'infrastructures et de réseaux de transports supra-communaux imposants et astreignants.

La traduction de ces contraintes se décline transversalement dans les domaines de l'urbanisme, du logement et des transports.

La consommation des espaces sous forme de mitage et la forte pression urbaine en sont les illustrations les plus manifestes. Elles sont notamment génératrices d'un déséquilibre territorial entre d'une part l'espace urbain et de l'autre les surfaces naturelles et agricoles devenues de plus en plus résiduelles. Elles sont pourtant indispensables à l'équilibre territorial : par exemple, les surfaces agricoles jouent un rôle d'interface entre territoires urbains et naturels²⁸.

Un autre effet de cette évolution urbaine est celui de la pression foncière²⁹ qui se traduit par un coût élevé des loyers et donc par des difficultés d'accès des jeunes ménages et jeunes actifs à un logement. Une situation paradoxale se crée alors entre d'une part une sous-occupation de grands logements, de l'habitat vacant et une demande non satisfaite en termes de taille des logements et de prix.

La perte d'identité de certains quartiers est, par ailleurs, la conséquence d'un développement non harmonieux et protéiforme qui se traduit, entre autres, par une confusion des formes architecturales, dont souffre particulièrement le centre-ville. De plus, la coupure urbaine des réseaux de transports et le relief vallonné participent au cloisonnement des quartiers.

Cette problématique du cloisonnement conduit également à une saturation rapide du réseau routier local. L'usage majoritaire de la voiture, préférée aux modes alternatifs, trouve en partie son explication dans ces difficultés³⁰.

Enfin, ce développement urbain s'est traduit par un déséquilibre dans la distribution des services et équipements publics, pour la plupart concentrés dans l'hyper-centre de Cagnes-sur-Mer.

Face à cette situation initiale, la commune de Cagnes-sur-Mer a mis en place une série de dispositifs en faveur d'une amélioration du cadre de vie, un fonctionnement territorial efficace³¹ et de l'offre de logements.

La mise en place d'outils réglementaires et de programmation urbaine³² tend à une gestion du développement urbain plus durable, responsable et adaptée, veillant à intégrer à la fois les objectifs de préservation des espaces (naturels et agricoles) et de

²⁸ Le rôle d'interface des surfaces agricoles permet de préserver les espaces naturels des dégradations issues des activités urbaines et des risques qu'elles peuvent générer (incendies ; pollutions etc.)

²⁹ Problème général au littoral français.

³⁰ En effet, les difficultés de connexion entre les différents quartiers et le relief rendent difficiles les usages alternatifs à la voiture.

³¹ En termes d'usages et de pratiques de circulation, d'accessibilité, de stationnement

³² PLU – PADD ; SCOT, PDU et PLH (NCA) ; OPAH ; programmes immobiliers (Le Béal)



développement (économique, résidentiel, offre de services etc.).

Afin de résoudre le problème de l'identité des quartiers cagnois, la municipalité s'est engagée depuis plusieurs années dans des opérations et dispositifs de renouvellement urbain, consistant en la rénovation du patrimoine bâti et la requalification de certains secteurs³³, au bénéfice d'une revalorisation de son image. L'espace public a aussi fait l'objet d'améliorations sur le plan fonctionnel et qualitatif³⁴.

Les premiers résultats de la restructuration du réseau de voirie³⁵, en faveur d'une meilleure cohabitation des modes de déplacements sont déjà appréciables. De nombreux aménagements rendent lisible la politique volontariste en faveur d'une « ville apaisée »³⁶. Cela dit, les limites en termes de connexion inter-quartiers et d'accessibilité sont toujours prégnantes ainsi que le difficile développement des modes alternatifs à l'automobile. En revanche, des avancées sont perceptibles concernant la gestion du stationnement davantage rationalisée.

Cagnes-sur-Mer bénéficie de potentiels et d'opportunités multiples qui peuvent être mis à profit dans le sens du rééquilibrage territorial et de l'amélioration du cadre de vie.

Ces éléments relèvent aussi bien des caractéristiques du territoire cagnois (relief, patrimoine architectural, présence de friches), que des projets avancés ou à l'état de réflexion (la Villette, le barreau Lambert etc.), ou que de la mobilisation de NCA autour de ses domaines de compétences en matière d'aménagement de voirie ou de politique des transports pour laquelle la Communauté urbaine se montre ambitieuse.

³³ Rénovation urbaine du quartier du Béal ; requalification du bord de mer ; réhabilitation de la Cité Marchande

³⁴ Requalification du bord de mer ; aménagement d'espaces publics (Cours du 11 Novembre, Place Charles de Gaulle)

³⁵ Aménagements divers de la voirie (élargissements, connexions entre quartiers etc.)

³⁶ « Ville apaisée » sur le plan de la sécurité routière, confort de vie, cohabitation des différents usages : Zones 30, modes doux et alternatifs

2.2.1. Un renouvellement urbain favorable au rééquilibrage territorial

Objectif développement durable concernant l'urbanisme

- Maîtriser l'étalement urbain en densifiant et en valorisant le centre-ville ;
- Décloisonner la fonction de logement et les activités économiques.

La commune pâtit de l'urbanisation rapide et mal contrôlée des années 60-70, qui s'est traduite par la surconsommation des sols et la confusion dans les formes urbaines. Elle dispose aujourd'hui de tous les outils pour gérer de manière durable son territoire (PLU-PADD) et maîtriser l'étalement urbain. De nombreuses actions ont déjà été menées dans le sens d'une revalorisation de la ville.



- ✓ Les participants aux ateliers ont notamment mis l'accent sur l'aspect peu attractif de l'entrée Est de la ville.

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Une politique pragmatique et responsable traduite par les orientations des documents d'urbanisme (PLU-PADD) : restructuration territoriale au service de la revalorisation de la ville et des quartiers ; • Une intervention publique de lutte contre la spéculation immobilière ; • Des efforts réalisés en matière de mixité sociale et fonctionnelle et de densification à travers les nouveaux programmes d'aménagement ; • Des opérations de rénovation (bâti) et requalification (espace public) urbaines. 	<ul style="list-style-type: none"> • Contrainte de l'évolution urbaine rapide et incontrôlée des années 60 à 80, en termes : <ul style="list-style-type: none"> - de foncier rare - d'identité urbaine affaiblie - et d'espaces naturels et agricoles rattrapés par l'habitat diffus. • Un certain manque d'harmonie dans la forme urbaine et architecturale (densité, hauteur, parcellaire etc.) • Une difficile lecture de l'identité de chaque quartier et notamment du centre-ville.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU) : incitation à réduire la consommation des espaces non urbanisés et la périurbanisation, en favorisant la densification raisonnée des espaces déjà urbanisés 	

Enjeux

- Maîtrise de l'urbanisme et de l'étalement urbain ;
- Revalorisation de l'identité urbaine de Cagnes-sur-Mer et de ses quartiers.

2.2.2. Une offre de logements insuffisamment adaptée à la demande

Objectifs développement durable concernant les logements

- Assurer un logement pour tous ;
- Assurer une offre de logements adaptée sur le plan quantitatif et qualitatif ;
- Favoriser la "mixité" des quartiers et lutter contre la formation de ghettos ;
- Lutter contre la vacance des logements.

Cagnes-sur-Mer se caractérise par sa fonction principalement résidentielle et une mixité sociale diffuse. La commune devra poursuivre ses efforts pour répondre aux obligations de logements sociaux, faire face à la croissance démographique rapide ainsi qu'à une diversification des profils des demandeurs, notamment grâce aux dispositifs existants en matière d'habitat et de logements.

- 
 - ✓ Cagnes-sur-Mer a atteint les 5,5% de logements sociaux et doit tendre à l'objectif de 20% (Loi SRU).
 - ✓ Plus de 68% des résidences principales sont de l'habitat collectif : entre 1999 et 2004 80% des permis de construire ont été délivrés pour de l'habitat collectif.
 - ✓ Depuis 2003 600 logements ont été construits, et 360 sont attendus d'ici 5 ans, et depuis 1995 625 logements sociaux ont été construits
- 
 - ✓ Les participants aux ateliers ont surtout souligné les problèmes de manque de maîtrise du prix des loyers ; de difficile accès à la propriété et d'inadaptation de l'offre de logements aux besoins et au profil des demandeurs.

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Des efforts de rattrapages (la commune est exemptée des pénalités) vis-à-vis des objectifs de mixité sociale de la Loi SRU ; • Une augmentation de la part de résidences principales ; • Une part considérable du collectif dans les nouvelles constructions de logements ; • Prise en compte de la diversité de la demande dans l'adaptation de l'offre de logements (logements étudiants) ; • Des opérations d'amélioration de l'habitat existant déjà mises en œuvre et en cours ; • Quotas (30%) de logements sociaux pour chaque nouvelle opération de construction • Politique municipale aux résultats satisfaisants. 	<ul style="list-style-type: none"> • Une part de logements sociaux encore insuffisante par rapport à l'objectif des 20% (Loi SRU) ;
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • SCOT-NCA et PLH - NCA • Nombreuses subventions d'«aides à la pierre », de rénovation (NCA). 	
Enjeux	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Diversification de l'habitat ; ➤ Amélioration de la qualité architecturale de l'habitat ; ➤ Répartition de l'offre de logements sociaux de manière équilibrée sur le territoire. 	

2.2.3. Un contexte contraignant qui remet difficilement en cause la prédominance de l'automobile

Objectifs développement durable concernant les transports

- Maîtriser la demande de transport et améliorer l'accessibilité ;
- Donner la priorité aux transports en commun aux modes de déplacements doux, alternatifs à la voiture ;
- Intégrer les problèmes de transport dans la planification territoriale.

La commune bénéficie de l'ensemble des dispositifs en matière de transports et de déplacements mis en place au niveau de NCA. Elle s'est engagée de son côté dans une politique volontariste de développement des modes doux, de gestion pragmatique du stationnement ou d'exemplarité en matière de mobilité durable.

Cependant tous ces efforts remettent difficilement en cause l'usage majoritaire de la voiture par les Cagnois.

La situation en matière de déplacements se caractérise ainsi :

- Des conditions difficiles de circulation ;
- Une rationalisation de l'offre de stationnement qui mérite d'être poursuivie ;
- Une offre de transport en commun plutôt satisfaisante mais qui peut être davantage adaptée et valorisée ;
- Des actions en faveur des mobilités douces qui restent toutefois insuffisamment développées.



- ✓ En 2006 on comptait la répartition modale suivante par déplacement domicile/travail/jour :
 - A pied : 1511
 - Deux roues : 1433
 - Transport en commun : 1674
 - Voiture : 14662



- ✓ Les participants aux ateliers ont exprimé un vif intérêt à propos du train, déplorant l'absence d'intégration tarifaire à l'échelle intercommunale ou encore la desserte insuffisante et inadaptée.
- ✓ Ils ont mis en avant leur satisfaction en matière d'offre de transports en commun (TC) (navette, bus).
- ✓ Pour la plupart des répondants le motif de non utilisation des transports en commun n'est pas identifié ; De même, **48,6% des répondants** choisissent pour principale raison qui les empêche de faire du vélo qu'ils ne possèdent pas de vélo ;
- ✓ Sur un deuxième plan, pour les TC comme pour le vélo l'on trouvera plutôt des motifs liés aux conditions de circulation moins avantageuses et moins sûres.

Atouts

- Un ensemble de mesures mises en œuvre pour répondre à l'objectif de « ville apaisée » ;
- Une politique de stationnement adaptée et parfois mise au service de l'intermodalité ;
- Une politique de développement des modes doux et notamment du vélo dynamique (*Schéma communal de pistes cyclables*) ;
- Un réseau de navettes gratuites et payantes très apprécié ;
- Des projets en cours, réalisés ou à venir, de réorganisation du réseau de voirie pour une

Faiblesses

- Une structure urbaine et socio-économique qui repose sur l'intensité des déplacements et rend leur gestion délicate ;
- Une desserte en transports en commun qui reste contrainte par la structure urbaine et la difficile cohabitation avec la circulation automobile ;
- Le train, un potentiel pas assez mis en valeur et pas assez adapté et accessible ;
- Un réseau de transport en commun essentiellement structuré autour du centre-ville ;
- Une offre de transports en commun (navette, bus)



<p>meilleure connexion et accessibilité ainsi qu'un plus grand partage des modes de déplacements ;</p> <ul style="list-style-type: none">• Une municipalité soucieuse de l'exemplarité (Plan de Déplacement Municipal) ;• Une densité urbaine favorable à l'usage des transports alternatifs à la voiture.	<p>sous-adaptée en termes de capacité, de fréquence et d'horaires ;</p> <ul style="list-style-type: none">• Des conditions peu favorables à la circulation piétonne ;• Un usage de la voiture qui demeure largement majoritaire, lié notamment à un problème de culture du déplacement encore fortement favorable au véhicule particulier.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none">• Plan de déplacements urbains - NCA et des Partenaires Publics Associés des Alpes Maritimes.• Plusieurs projets structurants en matière de Transports en commun :• Prolongement du tramway ou Transport en Commun en Site Propre (TCSP) ;• Création d'une 3^e voie de chemin de fer• Coût de l'énergie en hausse dans les années à venir qui favoriserait l'usage des modes alternatifs à la voiture individuelle.	

Enjeux
<ul style="list-style-type: none">➤ Amélioration de l'organisation du réseau de voirie et restructuration de l'offre de stationnement.➤ Développement des modes de déplacements alternatifs.

2.2.4. Des nuisances urbaines encore importantes malgré des mesures concrètes

Objectifs développement durable concernant la lutte contre les nuisances

- Veiller au confort acoustique des habitants ;
- Veiller au maintien du confort nocturne des habitants ;
- Prendre en compte la pollution lumineuse dans l'éclairage public (voirie et équipements) ;
- Concilier sécurité/sentiment de sécurité et protection du « ciel nocturne ».

La commune, de par sa situation territoriale et son caractère urbain, est particulièrement soumise aux nuisances sonores et lumineuses. Néanmoins ces nuisances sont prises en compte au niveau de la municipalité qui propose la mise en place de mesures palliatives et des actions directes sur leurs causes. La situation pourrait encore être améliorée par une meilleure sensibilisation de tous les acteurs de la ville.



- ✓ Pour les participants la principale source de nuisance est liée à la vitesse excessive des véhicules dans la ville.

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Le bruit : une nuisance intégrée dans la réflexion politique municipale et des dispositifs palliatifs développés localement pour lutter contre (zones 30, enrobés, zones de rencontre ; réduction de la vitesse de circulation sur l'A8 etc.) ; • Lancement d'études et adoption de mesures ou expérimentations concernant l'éclairage public (télégestion, moindre intensité, remplacement du mobilier urbain par des technologies performantes). 	<ul style="list-style-type: none"> • La circulation locale est caractérisée par une concentration du trafic routier sur certains axes et notamment dans les entrées de ville ; • Les entreprises génèrent des nuisances sur le voisinage par l'éclairage nocturne de leurs structures.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Plan d'Exposition aux Bruits (PEB)- Préfecture des Alpes Maritimes ; • Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) - NCA. 	<ul style="list-style-type: none"> • La commune est exposée à la contrainte de l'organisation régionale et territoriale des réseaux de transports (réseau SNCF, réseau autoroutier, aéroport) et à l'intensité des déplacements qui les caractérisent.

Enjeux
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Diminution des nuisances sonores ; ➤ Développement d'une gestion adaptée et rationalisée de l'éclairage public en conciliant la préservation du « ciel nocturne » et l'objectif de sécurité des habitants ; ➤ Sensibilisation des acteurs privés et des citoyens à la question de la pollution lumineuse et du bruit.

2.2.5. Des espaces verts et de détente à développer et valoriser

Objectifs développement durable concernant les espaces verts

- *Entretien, gérer, renouveler et développer les espaces verts de proximité ;*
- *Valoriser le patrimoine naturel local ;*
- *Développer les activités dans les espaces verts ;*
- *Mettre à profit les espaces verts pour des actions pédagogiques, éducatives.*

La commune est fortement investie dans la création de secteurs protégés, aussi bien que dans des actions d'embellissement ou encore dans une gestion alternative et responsable de ses espaces verts. Pourtant, ces efforts ne pallient pas au manque de « vrai » espace de détente, et les parcs existants sont peu mis en valeur pour un usage par l'ensemble de sa population.



- ✓ Les participants aux ateliers ont fortement insisté sur leurs attentes en termes d'espaces verts de qualité, lieux de loisirs, de jeux et de détente : Ils ont estimé les parcs existants trop peu mis en valeur et pas suffisants et les aménagements d'espaces verts essentiellement décoratifs.
- ✓ La priorité la plus citée par les répondants à l'enquête (41,5%) est « une plus grande surface accordée aux espaces verts ».

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • De nombreux efforts dans le sens de l'embellissement de la ville (concours des villes fleuries, balcons fleuris ; travail de qualité sur les espaces verts) ; • Existence de plusieurs parcs dans la ville ; • Coulée verte autour des axes d'eau. • Valorisation du Parc des Canebiers dans le cadre de l'amélioration du cœur de ville. 	<ul style="list-style-type: none"> • Certains espaces verts tels que les parcs sont peu mis en valeur et peu attractifs pour l'ensemble de la population et notamment peu aménagés pour les enfants ; • Insuffisance des espaces de détente au profit d'une fonction essentiellement décorative des espaces verts
Opportunités	Menaces

Enjeux

- Développement des espaces verts et des aménités pour un environnement urbain harmonieux et calme ;
- Mise en valeur des secteurs « verts » existants.



2.3. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DURABLE ET SOLIDAIRE

Thématique principale	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
Thématiques secondaires	EQUITE SOCIALE ECONOMIE
Description de l'axe de travail	<i>Articuler la dynamique de création d'entreprises, le développement de nouvelles activités liées à l'environnement, à l'économie solidaire et valorisant des secteurs en perte de vitesse ou partiellement mis en valeur, assurer le commerce de proximité, tout en développant la création d'emplois dirigés vers les personnes en difficultés.</i>
Sous-thématiques concernées	
Développement économique (2.3.1)	
Emploi, lutte contre le chômage et les exclusions professionnelles (2.3.2)	
Tourisme (2.3.3)	
Commerces (2.3.4)	
Agriculture (2.3.5)	
Eco-entreprises et économie solidaire (2.3.6)	



La situation économique générale de Cagnes-sur-Mer a tendance à s'améliorer de façon significative. Ce regain repose sur une politique volontariste de la ville intégrée dans une logique communautaire, qui mobilise les dispositifs porteurs relevant de ses compétences (Plan FISAC³⁷, ZAE³⁸, ZAC³⁹) et favorise le dynamisme des PME. Cette évolution permet particulièrement de nuancer progressivement la vocation résidentielle de la ville. Cagnes-sur-Mer s'est en effet engagée dans une politique d'amélioration de son image et de développement de son attractivité vis-à-vis des entrepreneurs, dont on peut lire les effets dans la dynamique de création d'entreprises⁴⁰, favorable surtout au secteur tertiaire qui affiche les meilleurs résultats⁴¹.

Le Commerce, également caractérisé par une tendance à la création d'entreprises⁴², constitue pourtant un enjeu particulier à Cagnes-sur-Mer. La commune subit en effet la proximité de grandes zones commerciales des communes voisines⁴³ qui a pour conséquence une tendance à l'évasion de la clientèle du centre ville de la commune.

Pour y faire face la ville de Cagnes-sur-Mer mène un soutien actif au maintien et au développement du petit commerce de proximité en améliorant la qualité des secteurs commerciaux de la ville (Plans FISAC⁴⁴). La commune a ainsi la possibilité de faire face à la concurrence des villes voisines en améliorant l'accessibilité des secteurs commerciaux du centre-ville, en maintenant le commerce de proximité des quartiers résidentiels, en développant les complémentarités commerciales entre les différents secteurs de la ville en fonction de leur vocation (commerce de proximité ou moyenne surface spécialisée). Cette complémentarité passe par la mise en place de projets de développement de zones d'activités à vocation commerciale en complémentarité du commerce existant et de la densification commerciale du centre-ville⁴⁵.

Le tourisme constitue un autre enjeu d'importance pour Cagnes-sur-Mer. La ville bénéficie en effet de véritables atouts en la matière lui permettant d'assurer son attractivité touristique tout au long de l'année : un attrait balnéaire valorisé⁴⁶, un riche patrimoine culturel et historique, des activités sportives à portée internationale⁴⁷. Cependant, ces atouts ne semblent pas suffisamment valorisés au

³⁷ Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et les Commerces (FISAC) : Plan de redynamisation du commerce et de l'artisanat

³⁸ ZAE : Zone d'Activité Economique

³⁹ ZAC : Zones d'Aménagement Concerté

⁴⁰ Source INSEE : Evolution de la création d'entreprises entre 2000 et 2008 de 36,7%

⁴¹ Source INSEE : Part des entreprises créées dans le secteur tertiaire entre 2000 et 2008 : 46,6%

⁴² Source INSEE : Part des entreprises créées dans le secteur du Commerce entre 2000 et 2008 : 18,2%

⁴³ Zone commerciale de Villeneuve Loubet ; CAP 3000 Saint-Laurent-du-Var ; commerces du centre-ville niçois etc.

⁴⁴ Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce qui a bénéficié aux quartiers du Centre-ville, des Vespins, du Cros-de-Cagnes et du Val Fleuri

⁴⁵ Projet d'espace commercial Sudalparc et projet de densification commerciale du centre-ville

⁴⁶ Aménagements paysagers et d'embellissement ; diversification des activités nautiques ; projet de création d'un port de plaisance au Cros-de-Cagnes (NCA)

⁴⁷ Activité de l'hippodrome tout au long de l'année ; compétitions de tennis féminin



regard des opportunités qu'ils constituent et l'offre touristique en matière d'hébergement ne semble pas suffisamment diversifiée⁴⁸.

La ville possède également tout le potentiel nécessaire pour pouvoir développer efficacement l'éco-tourisme sur son territoire.

Concernant le secteur des éco-entreprises et de l'économie solidaire, on observe une mobilisation de certains acteurs⁴⁹ et partenaires économiques⁵⁰ et associatifs⁵¹. Cependant, il n'existe pas de plan d'action global visant à inciter à l'installation des éco-entreprises et aux initiatives économiques innovantes en matière de Développement Durable. Les actions existantes pourraient gagner en visibilité notamment par une mise en relation de ces acteurs.

Enfin, sur ce point, Cagnes-sur-Mer s'est déjà engagée sur le plan du soutien à l'agriculture et dispose de potentiels qui peuvent être considérés comme de réelles opportunités à saisir : Le maintien d'exploitations agricoles peut être l'occasion de développer les AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) et des activités para-agricoles, permettant par ailleurs de mettre en valeur le monde rural.

⁴⁸ 41% de l'activité hôtelière est en 3 étoiles ou plus et 31% des places de camping sont des 4 étoiles

⁴⁹ Exemples : entreprises spécialisées dans les énergies solaires (IEES) ; de valorisation des produits hors d'usage (ECO-PHU) ; RAGNI Eclairage public etc.

⁵⁰ Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI –NCA)

⁵¹ Associations ENERECAGNES et AZZURA LIGHTS

2.3.1. Une tendance générale à la redynamisation économique à confirmer

Objectifs développement durable en matière économique

- Favoriser le développement et la pérennité du tissu économique (croissance durable) ;
- Encourager les investissements et offrir les conditions optimales et adéquates à la création d'entreprises.

La reprise qui caractérise l'économie cagnoise traduit une politique volontariste de développement économique qui porte ses fruits et mérite d'être poursuivie, mais qui n'offre pas encore toutes les conditions d'incitation à l'entrepreneuriat.



✓ La dynamique de création d'entreprises est particulièrement remarquable concernant les services avec une augmentation de 46,6% entre 2000 et 2008



✓ Pour les participants aux ateliers les conditions d'attractivité des porteurs de projets de création d'entreprises ne sont pas réunies, notamment le prix des locaux de bureau ou le faible accompagnement à l'auto-entrepreneuriat ; le manque de lisibilité des réseaux etc., considérant néanmoins que Cagnes-sur-Mer bénéficie d'un potentiel de centralité territoriale ;

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none">• Dynamisme porté par les petites entreprises ;• Nombreux dispositifs de dynamisation économique : Zones d'Aménagement Concerté (ZAC), Zones d'Activités Economiques (ZAE), Fonds d'intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) etc.;• Engagement dans des projets phares (port de plaisance) permettant le développement d'activités satellites ;• Un fort potentiel lié à la localisation (centrale) de la commune à proximité de Nice et au cœur du maillage de transports.• Rattachement à la plateforme d'initiatives locales communautaire (PFIL).	<ul style="list-style-type: none">• Une fonction résidentielle encore majeure par rapport à la vocation économique de la ville ;• Logement pour actifs ;• Insuffisance de plateformes de mise en réseaux des acteurs ;• Peu de disponibilité du foncier;
Opportunités	Menaces

Enjeux

- Développement des conditions nécessaires à l'installation des entreprises ;
- Développement des partenariats entre les acteurs institutionnels, économiques et associatifs.

2.3.2. Des dispositifs d'accès à l'emploi qui méritent d'être davantage développés

Objectifs développement durable concernant l'emploi

- Renforcer la dynamique du marché du travail ;
- Favoriser l'accès au monde du travail, en intégrant les publics en difficulté ;
- Développer les partenariats entre les différents partenaires ;
- Développer l'insertion par l'environnement ou les « emplois verts ».

En matière d'emploi, la ville bénéficie d'une amélioration certaine avec une baisse du taux de chômage, des dispositifs actifs d'aide à la recherche d'emploi et un soutien considérable du milieu associatif. Il est important de soutenir et pérenniser les actions issues de l'engagement associatif et d'amplifier les partenariats entre les structures sociales et le monde de l'entreprise.

-  ✓ Taux de chômage de 10 % en 2006 contre 14,2 % en 1999.
-  ✓ Les répondants aux ateliers ont estimé qu'il y avait un réel manque en termes d'offres d'emploi.
 - ✓ Ils ont manifesté une inquiétude quant à la pérennité des emplois créés notamment autour du tourisme.
 - ✓ Les participants aux ateliers ont estimé que l'accès à l'emploi pour les personnes handicapées ne bénéficiait pas des conditions favorables notamment concernant l'accessibilité physique et la desserte de certaines zones économiques (Carros et Sophia) ;

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Tendance à l'augmentation du nombre d'emplois et à la diminution du chômage ; • Existence de structures d'accompagnement à la recherche d'emploi⁵² ; • Rôle majeur des associations dans l'aide à la recherche d'emploi ; • Des secteurs générateurs d'emplois tels que le tourisme et le sport ; • Pilotage d'un Réseau Emploi des partenaires institutionnels, associatifs et privés de l'emploi et de l'insertion. 	<ul style="list-style-type: none"> • Une situation de chômage qui touche particulièrement certaines catégories de population (femmes et jeunes) et certains quartiers (la Gare) ; • Des actions ponctuelles mais pas de politique globale en matière d'emplois verts ; • Des structures de mise en réseau et des partenariats encore sous-dimensionnés et peu adaptés à l'échelle intercommunale.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Contrat Urbain de Cohésion Sociale (NCA) ; • Plan Local pour l'Insertion Economique (NCA) ; • Concernant l'emploi des personnes handicapées, il existe une réglementation nationale ; • Mission Locale Communautaire, « Objectifs Jeunes » et Pôle Emploi. 	<ul style="list-style-type: none"> • La crise économique depuis 2008

Enjeux

- Développement des partenariats et de mise en réseaux entre les partenaires associatifs, économiques et institutionnels et les demandeurs d'emplois ;
- Création des emplois pérennes dans des secteurs existants ou nouveaux.

⁵² Espace Economique Municipal

2.3.3. Une vocation (éco-)touristique insuffisamment exploitée

Objectifs développement durable concernant le tourisme

- Développer l'offre touristique ;
- Valoriser les potentiels touristiques ;
- Professionnaliser l'accueil touristique ;
- Développer les activités liées à l'éco-tourisme.

La ville de Cagnes-sur-Mer bénéficie de véritables atouts touristiques : au-delà de son attrait balnéaire, la ville peut également compter sur un riche patrimoine culturel et historique et des projets qui lui permettront d'assurer son attractivité touristique tout au long de l'année. La commune dispose de tous les atouts pour développer et diversifier son offre d'hébergement et développer l'éco-tourisme.



- ✓ L'office de tourisme est le 3^e service le plus régulièrement utilisé par les répondants (35,7%) à l'enquête : Parmi l'ensemble des services cités, il est celui qui est considéré comme donnant le plus de satisfaction ;
- ✓ Les participants aux ateliers ont mis l'accent sur la faible capacité d'accueil touristique en termes d'hébergements ou encore de lieux d'intérêt touristique tels que les salles d'exposition ;
- ✓ Ils déplorent le manque de mise en valeur de certains potentiels pouvant participer à l'attractivité de la ville tels que les bords de la Cagne.

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Un secteur important dans la création de ressources économiques ; • Une vocation balnéaire revalorisée grâce aux aménagements et à la diversification des activités nautiques ; • Un patrimoine suffisant pour asseoir un tourisme culturel toute l'année ; • Des éléments clés de l'attractivité touristique tout au long de l'année : hippodrome, Casino... • Une volonté de l'office de tourisme de « montrer la ville autrement ». • Nouvelles concessions de plage avec des bâtiments démontables de qualité 	<ul style="list-style-type: none"> • Une offre d'hébergement touristique insuffisante et pas assez diversifiée ; • Le secteur de l'éco-tourisme n'est pas développé en tant que tel et les quelques actions existantes manquent de visibilité ; • Peu de visibilité de la ville à l'étranger malgré l'organisation d'événements d'envergures.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Projets de liaisons de transports à venir ; • Développement du tourisme alternatif ; • Développement en hausse du tourisme de week-end en France. 	<ul style="list-style-type: none"> • Perte de vitesse du tourisme azuréen lié au balnéaire.

Enjeux

- Adaptation et amélioration de l'accueil touristique en termes d'offre d'hébergement et d'information ;
- Diversification des activités touristiques à offrir toute l'année ;
- Développement de l'éco-tourisme et mise en valeur des éléments paysagers et patrimoniaux.

2.3.4. Commerces et artisanats : des secteurs en progression malgré la menace de la concurrence extérieure

Objectifs développement durable concernant les commerces

- Assurer le maintien des commerces de proximité et de l'artisanat ;
- Assurer la diversité de l'offre commerciale ;
- Assurer la mixité fonctionnelle des quartiers.

La commune de Cagnes-sur-Mer subit, pour ses commerces, la proximité de grandes zones commerciales des communes voisines. Néanmoins, la commune mène un soutien actif au maintien et au développement du petit commerce de proximité en améliorant la qualité des secteurs commerciaux de la ville et en cherchant à développer les complémentarités commerciales entre les différents secteurs de la ville.



- ✓ Les participants aux ateliers ont fait remarquer la tendance à la disparition des petits artisans dans les quartiers anciens de la ville ;
- ✓ Ils ont mis en avant tant le problème de manque de dynamisme des commerçants en termes d'accueil de la clientèle que d'horaires d'ouverture et de fermeture.

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Soutien actif au maintien et développement du petit commerce et de l'artisanat via le FISAC⁵³ ; • Augmentation du tissu commercial de proximité ; • Des actions engagées dans le sens de l'amélioration de la qualité du cadre et de l'accessibilité des secteurs commerciaux de la ville ; • Projet d'aménagement d'un secteur commercial de moyenne surface non alimentaire pour faire face à la concurrence des communes riveraines. 	<ul style="list-style-type: none"> • Tendance initiale à l'affaiblissement du tissu commercial de proximité ; • Les commerces en centre-ville peuvent souffrir d'un problème d'accessibilité malgré les efforts menés en la matière ; • Les commerces ne sont pas toujours bien distribués, plutôt concentrés en centre-ville au détriment de certains quartiers.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • La hausse des coûts des carburants est favorable à l'usage des modes de déplacements doux (marche à pied et vélo) et donc aux commerces et services de proximité. 	<ul style="list-style-type: none"> • Concurrence des villes voisines, Villeneuve Loubet, La Colle et Saint Laurent du Var en particulier, sur le plan des animations commerciales.

Enjeux

- Amélioration et diversification de l'offre commerciale et artisanale ;
- Amélioration de la vitrine commerciale et de l'accessibilité aux rues commerçantes ;
- Maintien du commerce de proximité dans les quartiers résidentiels ;
- Pérennisation des secteurs d'artisanat existants.

⁵³ Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce

2.3.5. Une agriculture en perte de vitesse malgré des mesures de préservation

Objectifs développement durable concernant l'agriculture

- Tisser des liens entre le monde urbain et le monde rural ;
- Faire la promotion d'une agriculture durable et soucieuse de la protection de l'environnement ;
- Préserver l'agriculture des conséquences de l'urbanisation.

Même si les enjeux restent très limités d'un point de vue économique et en termes de superficie, les espaces agricoles de Cagnes-sur-Mer jouent un rôle important en termes de paysage et de protection en tant que zones tampons entre l'habitat et les espaces naturels.



- ✓ Les participants aux ateliers ont exprimé leur regret de ne pas voir davantage de jardins familiaux sur le territoire municipal ;
- ✓ De manière générale, la majorité des répondants à l'enquête achète régulièrement ou de temps en temps des produits éco-responsables.

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Intégration de l'enjeu de protection des espaces agricoles dans les documents d'urbanisme en tant qu'élément paysager et zones tampons entre milieu urbain et naturel ; • Des actions de valorisation de l'activité agricole et du monde rural : marché des producteurs locaux, Expo-fleurs ; Création d'un jardin partagé⁵⁴ intégrant la valorisation d'une oliveraie ; • Sensibilité des habitants ; • Marché des producteurs locaux en centre ville ; • Des dispositifs de préservation, de relance et de soutien de l'activité agricole : Opération Programmée d'Amélioration et de Protection de l'Environnement (OPAPE), Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER) que la ville est la première du département à avoir mis en place. 	<ul style="list-style-type: none"> • Une surface agricole totale résiduelle et fragile, exposée aux pressions foncières.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Développement de niches liées à l'agriculture telles que les AMAP (Associations pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne) ou les Réseau Cocagne⁵⁵ permettant une reconversion douce des exploitations et intégrée à l'environnement ; • Réseaux d'agriculteurs autour d'initiatives telle que l'agriculture biologique ; • Engagement du Grenelle de l'environnement⁵⁶ 	<ul style="list-style-type: none"> • Pression immobilière jouant sur le prix et la disponibilité du foncier agricole en milieu urbain.
Enjeux	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Requalification du secteur agricole ; ➤ Développement des réseaux d'agriculteurs locaux. 	

⁵⁴ Projet de Jardin partagé de Montaleigne, mené par l'association niçoise Pôle d'Economie Solidaire (PECOS)

⁵⁵ Association à vocation européenne regroupant les différentes associations de jardins de Cocagne, jardins collectifs à vocation d'insertion sociale

⁵⁶ Passer en agriculture biologique 6% de la Surface Agricole Utile en 2010, 15% en 2013 et 20% en 2020 ; passer progressivement à 20% de produits biologiques en 2012 dans les commandes de la restauration collective publique.

2.3.6. Un développement timide des éco-entreprises

Objectifs développement durable concernant les éco-entreprises

- Développer les entreprises dont l'activité est directement liée à l'environnement ou à l'économie solidaire ;
- Inciter les entreprises au développement de pratiques éco-responsables, respectueuses de l'homme au travail et de l'environnement.

Il existe des actions portées par certains acteurs économiques et certaines associations en faveur d'une économie responsable. Elles peuvent encore être développées par la mise en relation des acteurs et par la mise en place de politiques favorisant des initiatives économiques innovantes et responsables.



- ✓ Les participants aux ateliers ont considéré qu'il y avait un réel manque d'incitation et d'information destinées aux entreprises visant à les responsabiliser autour des enjeux de développement durable : manque de centralisation de l'information et des réseaux ; insuffisance de dispositifs contraignants ; manque de lisibilité sur les possibilités.

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • La ville s'engage dans des actions de développement durable dans le cadre du FISAC ; • La commune compte plusieurs éco-entreprises ; • Initiatives associatives incitatives au développement des éco-entreprises et à l'économie durable et responsable. 	<ul style="list-style-type: none"> • Peu de lisibilité des dispositifs d'orientation des entreprises vers des pratiques éco-responsables ou d'incitation au développement des éco-entreprises.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Ambitions de l'association ENERECAGNES de fédérer les particuliers développant des énergies renouvelables chez eux ; • CCI Nice Côte d'Azur qui organise tous les deux mois, les rencontres Cleantuesday⁵⁷ ; • Pilotage par la CCI d'une opération « Eclairage » en cours, portée auprès des commerçants cagnois ; • Fête des Associations pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne (AMAP) à Nice ; • Programme AGIR. 	

Enjeux
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Valorisation de l'opportunité de nouvelles niches ou secteurs d'activités liés à l'environnement et à l'économie solidaire ; ➤ Développement de la mise en relation entre les acteurs économiques innovants en matière de développement durable.

⁵⁷ Ces rencontres réunissent les investisseurs, acteurs économiques privés et publics, PME-PMI autour des éco-technologies.



2.4. VILLE SOLIDAIRE ET CONVIVIALE

Thématique principale	EQUITE SOCIALE ET CULTURELLE
Description de l'axe de travail	<i>Poursuivre et développer les actions d'intégration déjà entreprises (insertion par l'emploi, personnes handicapées etc.) ; développer un programme d'actions complet qui puisse favoriser le lien social et intergénérationnel ainsi qu'une plus grande convivialité (espaces et moments de rencontres et de partage) aussi bien au sein des quartiers qu'entre tous les habitants cagnois. Il s'agirait ainsi de dépasser la spécialisation des politiques par âges et d'intégrer les besoins de l'ensemble de la population, notamment des jeunes.</i>
Sous-thématiques concernées	
Sécurité (cf. 2.4.1)	
Intégration de la jeunesse (cf. 2.4.2)	
Intégration des personnes handicapées, lutte contre exclusions, lien intergénérationnel (cf. 2.4.3)	
Culture (cf. 2.4.4)	
Sport (cf. 2.4.5)	
Un volet santé bien développé (cf.2.4.6)	
Une offre éducative relativement bien développée et une politique de réussite scolaire volontaire (cf. 2.4.7)	



La ville de Cagnes-sur-Mer semble préservée des problèmes de forte précarité socio-économique, de discrimination et de stigmatisation sociale des quartiers.

Cependant, la situation socio-économique des foyers cagnois reste globalement « à surveiller » dans un contexte de crise et de coût de la vie cher (prix de l'immobilier, hausse des coûts énergétiques etc.). Il existe aussi une population très défavorisée qui est répartie de manière diffuse au sein de la commune.

Si la ville de Cagnes-sur-Mer ne rencontre pas de problèmes particuliers de ségrégation socio-spatiale, certains quartiers⁵⁸ ont été identifiés dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) et font l'objet d'actions concrètes dans le cadre de la politique de la Ville en faveur du développement du lien social⁵⁹.

En matière d'emploi, le taux de chômage⁶⁰ de la population cagnoise a nettement baissé ces dernières années, grâce à des dispositifs actifs d'aide à la recherche d'emploi⁶¹ et un soutien important du milieu associatif⁶².

L'investissement de la ville dans les thématiques sociales, est également notable dans les domaines de l'« éducation », « la santé », « l'intégration des personnes handicapées », « les services aux personnes âgées » et l'offre « sportive ».

L'éducation semble un volet prioritaire de la politique municipale. Cet engagement repose surtout sur une « gamme scolaire complète »⁶³ qui fait l'objet de réajustements lorsque des problèmes sont identifiés (notamment en matière de capacité d'accueil⁶⁴). Par ailleurs, il s'accompagne d'un engagement ferme sur le plan de la lutte contre l'absentéisme par le déploiement de dispositifs d'accompagnement des familles⁶⁵, soutenus par les partenaires institutionnels et associatifs⁶⁶.

En matière de santé, la ville est dotée d'une offre de services satisfaisante et diversifiée. Elle se caractérise par une politique de prévention sanitaire active à travers un ensemble d'actions des partenaires institutionnels et associatifs⁶⁷.

⁵⁸ Les quartiers dits prioritaires dans le cadre du CUCS : Centre-ville et gare, Val fleuri et Cros de Cagnes.

⁵⁹ Le CUCS s'engage sur le terrain de l'intégration à travers des actions de prévention des discriminations, de manière transversale dans chacun de ses axes d'intervention. Il prévoit également la mise en place d'un programme d'actions d'intégration : alphabétisation, information socio-juridique, citoyenneté.

⁶⁰ Sources : données INSEE 2006. Le taux de chômage de la population cagnoise est passé de 14,5% en 1999 à 10% en 2006.

⁶¹ Existence d'une interface de pôle emploi, existence d'un centre d'information et d'orientation, à l'échelle intercommunale, existence d'un PLIE et d'une mission locale.

⁶² Une série d'actions est développée cherchant à agir sur les freins psychologiques au retour à l'emploi : l'Association ISI (Insertion Solidarité Intégration) a mis en place l'action « Lutte contre l'exclusion et accès aux savoirs de base » ; L'association ARPAS (Association Régionale pour la Promotion des Actions de Santé) est plutôt spécialisée dans la « santé psychologique et l'accès à l'emploi.

⁶³ Source : pré-diagnostic du PLU (2006)

⁶⁴ Une étude diagnostic et prospective concernant les effectifs et les équipements scolaires est actuellement en cours. Cette étude a permis de souligner des problèmes de capacités d'accueil dans les maternelles et la ville disposera en septembre 2010 des premiers éléments de réponses et des éventuelles solutions à apporter au problème.

⁶⁵ Mise en place du Conseil des droits et devoirs des familles (CDDF), importance du dispositif Programme de Réussite Educative (PRE), Contrat Local d'accompagnement à la scolarité (CLAS), actions de l'association REFLETS auprès des élèves en difficultés.

⁶⁶ Le problème d'absentéisme est au cœur des préoccupations politiques municipales. La réussite éducative est un enjeu intégré au CUCS.

⁶⁷ Plusieurs partenaires institutionnels et associatifs sont subventionnés : CCAS, PMI (Protection Maternelle et Infantile), CAMS (Circonscription d'actions médicales et sociales), CMP (Centre médico-psychologique,



La ville se montre également très attentive à la question de l'intégration des Personnes à Mobilité Réduite (PMR) par la mise en accessibilité du territoire⁶⁸ et la représentation politique de leurs besoins⁶⁹.

Une réelle adaptation de l'offre de services est par ailleurs réalisée en direction des seniors : elle vise à accompagner les personnes âgées en facilitant la gestion de leur quotidien, et en prenant en compte l'évolution culturelle dans laquelle s'inscrivent ces personnes et leurs besoins.

L'offre sportive est l'un des atouts de la ville au service de ses habitants. Les activités et manifestations qu'elle propose sont variées et complètes, reposant notamment sur deux grands pôles d'équipements sportifs : l'hippodrome et le parc des sports Sauvaigo.

En outre, le tissu associatif se présente également comme une réelle valeur ajoutée pour la commune de Cagnes-sur-Mer. Avec une forte présence sur le plan social, vecteur de développement solidaire et d'intégration, les associations sont également engagées sur le plan environnemental. Dans ces domaines, elles apparaissent comme de réelles forces d'initiatives et de propositions.

En revanche, un bilan plus mitigé peut être établi concernant les volets « culturel », « jeunesse », « solidarité intergénérationnelle » et « les services d'accueil à la petite enfance ».

En effet, considérant la richesse du patrimoine historique et culturel dont dispose la commune, l'offre culturelle peut être considérée comme une opportunité insuffisamment mise en valeur. Si des mesures ont déjà été prises dans le sens de la rénovation du patrimoine architectural⁷⁰, les équipements culturels s'avèrent souvent sous-dimensionnés⁷¹ et inégalement⁷² répartis sur le territoire.

Concernant la question de la jeunesse, il existe en effet des dispositifs de représentation des jeunes⁷³ et en faveur de leur insertion⁷⁴. Comme précisé précédemment, l'offre sportive constitue également un atout pour la jeunesse. Pourtant, la jeunesse semble insuffisamment prise en compte dans l'offre d'activités en général (services de proximité, associations, type de commerces, sorties nocturnes et activités culturelles etc.).

Le lien et la solidarité entre les générations est également un volet sur lequel la ville affirme une volonté affichée de développement⁷⁵, visible à travers des actions ponctuelles⁷⁶ et la création d'un équipement d'accueil intergénérationnel : le foyer-

association ISI qui intervient notamment auprès des travailleurs migrants, l'ARPAS qui mène des actions ciblées sur l'accompagnement psychologique des jeunes, la mise en place d'ateliers « réseau santé jeunes » etc.

⁶⁸ Dispositif Handiplage, plan de mise en accessibilité des équipements publics au travers du Schéma Directeur du Handicap (en cours), comprenant un diagnostic d'accessibilité de 70 bâtiments.

⁶⁹ Existence de plusieurs dispositifs sur le territoire répondant à cette problématique : Commission communale pour l'accessibilité, une Commission intercommunale d'accessibilité au niveau de NCA et présence de l'association des Paralysés de France.

⁷⁰ Volonté affichée de revalorisation du patrimoine architectural et culturel. Exemple Espace Solidor : politique d'acquisition foncière – Logement social destiné aux artistes, rénovation des musées.

⁷¹ Proportionnellement à la fréquentation d'échelle territoriale.

⁷² Le périmètre géographique d'implantation des équipements se restreint au centre ville, relativement éloigné pour la population de certains quartiers (Cros de Cagne et Val fleuri).

⁷³ Conseil des Jeunes né en 1996 et Espace d'expression libre.

⁷⁴ Bureau d'information jeunesse, Espace info Jeunes qui permettent l'accueil, l'information et l'accompagnement des jeunes dans leurs initiatives et projets professionnels.

⁷⁵ La convivialité et la solidarité intergénérationnelles sont définies comme des défis à part entière dans le CUCS.

⁷⁶ Notamment par l'activisme des associations de quartiers, en particulier au Val-Fleuri dans le cadre des rencontres intergénérationnelles : actions de proximité, fêtes de quartier, manifestations etc.



logement-restaurant-halte garderie « La Fraternelle ». Malgré cela, certains quartiers tels que le Cros-de-Cagnes ou Juin-Kennedy, caractérisés par une représentation majoritaire des séniors⁷⁷ peuvent souffrir du décalage et de l'absence d'échanges intergénérationnels. Pour y faire face, les animations de quartiers développées par les associations locales se présentent comme de réelles opportunités de solidarité intergénérationnelle.

⁷⁷ Sources : données IRIS 2006 « répartition de la population par quartier et par âge en valeur relative » : 44% de 60 ans et plus.

2.4.1. Des actions efficaces en faveur d'une ville plus sûre et apaisée

Objectifs développement durable concernant le civisme

- Promouvoir le respect des habitants entre eux et vis-à-vis de leur cadre de vie ;
- Assurer un cadre de vie sûr et serein pour ses habitants.

La ville de Cagnes-sur-Mer se caractérise par une forte préoccupation en matière de sécurité, de respect des Cagnois et du cadre de vie, qu'il s'agisse de sécurité routière, de lutte contre la délinquance, incivilités etc. Elle a pu déployer de nombreux dispositifs de prévention de ces problèmes.

- ✓ Grâce aux dispositifs préventifs de la délinquance mis en place, sur 61 mineurs pris en défaut, 57 n'ont pas récidivé.
- ⚠ ✓ Malgré tous les efforts engagés et appréciés des habitants, les participants aux ateliers perçoivent au quotidien des actes manifestes d'un manque de respect entre les personnes concernant les règles de vie.

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Police municipale de proximité et active en terme de prévention ; actions à caractère social telles que l'accueil des victimes de violences ; • Prévention et fermeté face à la délinquance : une écoute et un accompagnement mobilisant l'ensemble des acteurs de l'entourage socio-familial ; • Journée de la courtoisie ; • Principe de « ville apaisée » en matière de sécurité routière ; succès de l'usage de la vidéoprotection pour effet dissuasif ; • Dispositif de « voisins vigilants ». 	<ul style="list-style-type: none"> • Incivilités qui se poursuivent notamment au volant (vitesse des véhicules ; stationnement sauvage), mais aussi en matière de dépôts de déchets sauvages ; de déjections animales.
Opportunité	Menace

Enjeux
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Conciliation des actions de prévention et la convivialité ; ➤ Responsabilisation de l'ensemble des acteurs (enfants, école, parents).

2.4.2. Un manque d'attractivité de la ville à l'égard des jeunes

Objectifs développement durable concernant la jeunesse

- Associer les jeunes à la vie de la cité ;
- Maintenir la jeunesse dans la ville.

L'intérêt de la commune pour ses jeunes se manifeste surtout au travers d'actions ciblées menées dans le cadre scolaire, sportif, de l'insertion professionnelle ou encore par le biais de la représentation politique. Néanmoins la jeunesse cagnoise devrait être plus largement prise en compte dans les projets de la ville.



- ✓ Les participants aux ateliers ont rappelé l'existence de microsites de rassemblements pour les jeunes, indiquant qu'il ne s'agissait pas de lieux toujours appropriés du fait de leur proximité des lieux d'habitations et des horaires limités d'ouverture ;
- ✓ Sur 61 des répondants à l'enquête âgés de 20 à 35 ans près de 30% se disent ne pas se sentir intégrés socialement et économiquement.

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none">• Développement d'actions sociales ciblées sur l'insertion, l'orientation des jeunes ;• Offre d'activités dans le cadre sportif et de centres de loisirs ;• Une volonté municipale d'intégrer les jeunes à la vie politique ;• Des actions d'implication des jeunes dans le Développement Durable.	<ul style="list-style-type: none">• Insuffisance du tissu associatif dédié aux jeunes ;• Insuffisance de lieux de rencontres et de divertissement à destination de la jeunesse dans la ville qui obligent les jeunes à sortir dans les villes voisines.
Opportunités	Menaces

Enjeux

- Appropriation de la ville par la jeunesse ;
- Adaptation des activités et lieux de rencontres et de divertissements.

2.4.3. Une mobilisation générale autour de la solidarité

Objectifs développement durable concernant la solidarité

- Aider les plus défavorisés et veiller à l'efficacité des systèmes de solidarité ;
- Favoriser la solidarité et la responsabilisation des acteurs ;
- Favoriser l'épanouissement individuel, l'intégration sociale et la vie collective ;
- Favoriser l'intégration et l'accessibilité des personnes handicapées ;
- Faire participer tous les âges à la vie de la cité et favoriser le lien entre les générations.

Par ses actions associatives aussi bien que par son investissement municipal, la ville et ses habitants se montrent particulièrement engagés dans des actions de solidarité auprès des personnes en difficultés aussi bien que vis-à-vis des nouveaux arrivants. En témoigne l'investissement actif des associations dans le domaine social.



- ✓ Les répondants à l'enquête placent au niveau des priorités de développement durable, l'intégration sociale et 41,5% des personnes se disent fortement préoccupés par les inégalités sociales en France.
- ✓ 57,1% considèrent que la commune de Cagnes-sur-Mer est une ville solidaire
- ✓ Les participants aux ateliers ont déploré la baisse du nombre de bénévoles notamment parmi la population jeune.

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Rôle majeur des associations dans les domaines de l'intégration sociale ; • Des dispositifs d'accueil nouveaux arrivants ; • Des dispositifs institutionnels d'accompagnement des seniors efficaces ; • Intégration des normes d'accessibilité PMR dans l'espace public et les bâtiments communaux ; • Une représentation politique des personnes handicapées et de leurs besoins spécifiques ; • Des actions de développement des solidarités intergénérationnelles⁷⁸ ; • Une cohabitation interculturelle qui constitue un atout pour la ville ; • La mise en place du dispositif « Voisins vigilants ». 	<ul style="list-style-type: none"> • Des moyens humains à améliorer au service des personnes handicapées (accueil des scolaires par exemple) ; • Une faible prise en compte du problème de l'accessibilité des personnes handicapées par les entreprises ; • Un risque de spécialisation de l'âge de certains quartiers et de perte de lien entre les générations ; • Un dialogue et une cohabitation intergénérationnels qui mériteraient d'être améliorés.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • La politique de la ville développée au niveau de NCA via le CUCS. 	

Enjeux
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Renforcement du lien social entre les habitants des quartiers ; ➤ Valorisation des échanges intergénérationnels ; ➤ Maintien de la vigilance et des actions en faveur des PMR.

⁷⁸ La Fraternelle

2.4.4. Une offre culturelle et de divertissements abondante mais des équipements sous-dimensionnés

Objectifs développement durable concernant l'offre culturelle

- Favoriser l'accès de tous à la culture ;
- Favoriser l'expression créative de chacun et ainsi l'intégration sociale et la vie collective ;
- Favoriser les échanges culturels ;
- Favoriser la connaissance et le développement du patrimoine de la ville.

La commune de Cagnes-sur-Mer dispose d'une formidable offre d'activités et d'équipements liés au monde de la culture (artistique, patrimoine etc.), dont bénéficient les communes voisines, qu'il semble nécessaire d'améliorer, d'adapter et de valoriser. Une répartition centralisée et accessible des équipements du territoire communal favorisant également un meilleur développement de l'offre culturelle.



- ✓ Les participants aux ateliers ont estimé que les équipements culturels et de loisirs n'étaient plus adaptés au niveau des bâtiments, à la fois sous-dimensionnés et en manque de renouvellement (bâtiments anciens).

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Richesse du patrimoine culturel ; • Diversité des activités/équipements culturels • Amélioration de l'offre en termes de quantité et de diversité ; • Politique de valorisation du patrimoine culturel et architectural de la ville ; • Des mesures prises dans le sens d'une meilleure accessibilité territoriale à l'offre culturelle. 	<ul style="list-style-type: none"> • Sous-dimensionnement des équipements culturels ; • Manque en termes de salle de spectacle, de médiathèque, de cinéma multisalles ; • Tissu associatif absent sur le plan de la culture ; • Peu d'évènements culturels en soirée.
Opportunités	Menaces

Enjeux

- Adaptation des équipements en fonction du contexte intercommunal ;
- Valorisation de l'accessibilité des équipements dans un projet de centre-ville ;
- Introduction de la culture au cœur des quartiers et le soir.

2.4.5. Une offre sportive très satisfaisante

Objectifs développement durable concernant le sport

- Favoriser l'accès de tous aux activités sportives ;
- Proposer une offre diversifiée ;
- Favoriser l'épanouissement individuel, l'intégration sociale et la vie collective ;
- Favoriser la cohésion sociale sur des valeurs partagées.

L'offre variée et diversifiée des équipements sportifs constitue un atout majeur de la ville de Cagnes-sur-Mer, partie intégrante de son identité. Les activités sportives jouent un rôle essentiel dans l'intégration sociale des jeunes. Elle ne doit donc pas cesser d'être mise en valeur et améliorée, en s'adaptant notamment au contexte intercommunal.



✓ L'ensemble des participants aux ateliers ont reconnu la qualité de l'offre sportive à Cagnes-sur-Mer. Certains ont toutefois fait remarquer la faible couverture de certains créneaux tels que la petite enfance (moins de 7 ans) et le ping pong.

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Une offre sportive complète, variée et répartie territorialement ; • Deux pôles d'équipements sportifs majeurs (Parc des sports et Hippodrome) ; • De nombreuses manifestations sportives ; • Intégration sociale par le sport. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le créneau des tout petits est faiblement couvert à Cagnes-sur-Mer ; • La taille de la piscine ne semble plus adaptée à la demande.
Opportunités	Menaces

Enjeux
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Amélioration et valorisation des équipements sportifs et de loisirs selon une logique communale et intercommunale ; ➤ Accès de tous aux équipements sportifs, culturels et de loisirs.

2.4.6. Un volet santé bien développé

Objectifs développement durable concernant la santé

- Assurer la satisfaction des besoins sanitaires de base
- Favoriser la solidarité et la responsabilisation des acteurs
- Réduire les risques pour la santé liés aux menaces écologiques
- Améliorer les conditions de vie

La santé publique est un service très développé sur le territoire cagnois. Cela se traduit à la fois par la présence d'établissements adaptés et de qualité ainsi que par des actions de prévention portées par la ville et ses partenaires institutionnels et associatifs, avec, par ailleurs une attention particulière accordée aux questions de santé psychologique.



- ✓ L'offre de services de santé n'a pas fait l'objet de remarque particulière au cours des ateliers thématiques.
- ✓ En revanche les participants aux ateliers ont fortement insisté sur l'invasion des moustiques-tigres présentés comme un véritable fléau.

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Des équipements sanitaires à la hauteur des besoins. • Un dispositif important d'actions de santé préventive, reposant sur les partenaires institutionnels et associatifs. • Une attention particulière portée sur les problématiques de santé psychologique. • Une sécurité alimentaire rigoureuse et une promotion de l'alimentation saine et « bio » auprès des enfants et leurs parents. 	<ul style="list-style-type: none"> • Une demande croissante d'accompagnement de publics de plus en plus vulnérables sur les questions de santé.
Opportunités	Menaces
	<ul style="list-style-type: none"> • Invasion des moustiques-tigres sur la Côte d'Azur. • Vieillesse généralisée de la population : services médicaux spécifiques nécessaires • La crise de vocation des médecins généralistes : Problème de renouvellement des médecins généralistes partant à la retraite même en ville
Enjeux	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pérennisation et poursuite des actions de prévention déjà développées ; ➤ Garantie d'une offre en services de santé adaptée aux besoins. 	

2.4.7. Une offre éducative relativement bien développée et une politique de réussite scolaire volontariste

Objectifs développement durable concernant l'éducation

- Assurer l'accès de tous à l'éducation et à la formation
- Faire reculer l'analphabétisme
- Favoriser l'épanouissement individuel, l'intégration sociale et la vie collective
- Favoriser l'éducation à l'environnement et au développement durable
- Favoriser l'intégration économique en permettant à tous les jeunes d'acquérir un métier

La ville et ses habitants bénéficient d'une gamme scolaire complète. Seules les classes maternelles pâtissent de problèmes de capacités d'accueil. Par ailleurs, la ville au côté de ses partenaires institutionnels et associatifs se montre très volontariste en matière de lutte contre l'absentéisme. De nombreux dispositifs sont déployés qui témoignent de son engagement à la réussite scolaire.



- ✓ L'éducation n'a pas fait l'objet de commentaire particulier de la part des participants aux ateliers.
- ✓ Néanmoins ils remarquent que les établissements scolaires à Cagnes-sur-Mer sont un milieu privilégié en matière de sensibilisation au développement durable et que les écoles sont fortement proactives dans ce domaine.

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Un volet de la politique à l'abri des restrictions budgétaires. • Une gamme scolaire complète. • Une prise en main ferme du problème d'absentéisme grâce à une visibilité politique forte (Appel à l'ordre de Monsieur le Sénateur Maire), des dispositifs de droit commun et l'engagement des associations. • De nombreux dispositifs d'aide et d'accompagnement aussi bien destinés aux élèves qu'aux parents, et au service de la réussite scolaire. • Introduction des principes de Développement Durable dans la pédagogie scolaire (déplacement, alimentation, consommation) 	<ul style="list-style-type: none"> • Une capacité d'accueil pas toujours adaptée aux besoins (maternelles, cantines scolaires). • Une tendance au développement de l'absentéisme et à la déscolarisation.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Politique de la Ville (CUCS) • Au niveau départemental : Réseau d'Ecoute, d'Accueil et d'Accompagnement des Parents (REAAP) 	

Enjeux
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Adaptation de l'offre scolaire à la demande ; ➤ Poursuite et développement des dispositifs expérimentés en matière d'aide à la réussite scolaire ; ➤ Renforcement des partenariats entre acteurs institutionnels et associatifs ainsi que de la complémentarité entre les dispositifs.



2.5. GOUVERNANCE ET MOBILISATION CITOYENNE

Thématique principale	GOUVERNANCE
Description de l'axe de travail	<i>Ce volet a pour but à la fois la sensibilisation/information de la population, ainsi que la mobilisation des habitants et des entreprises au Développement Durable ; les actions mises en place dans le cadre de la démocratie participative et le partage d'expérience notamment dans le cadre de la coopération internationale.</i>
Sous-thématiques concernées	
Information et communication (2.5.1)	
Démocratie participative (2.5.2)	
Sensibilisation au développement durable (2.5.3)	
Transversalité (2.5.4)	
Coopération internationale (2.5.5)	



Cagnes-sur-Mer a pour ambition d'être une ville pilote en matière de participation citoyenne. Cette volonté se concrétise notamment par des actions de consultation et de concertation développées à l'occasion des grands projets de la ville⁷⁹ et par le dynamisme des comités de quartiers. Elle repose aussi sur la création d'un nouvel espace de débat, la « Conférence citoyenne »⁸⁰, consistant à faire participer activement les Cagnois à la vie politique de la cité⁸¹.

Pour se développer, le volet participatif dépend étroitement de la qualité de l'information mise en œuvre par la municipalité afin à la fois de communiquer aux habitants sur ses actions, mais aussi de les mobiliser. Sur ce point, des efforts ont été réalisés dans le sens d'une multiplication et de l'adaptation des supports d'informations⁸² ainsi que par la diversification du type d'informations délivrées par ces derniers : invitation directe aux événements municipaux, diffusion de données sur l'environnement local⁸³, sensibilisation au Développement Durable⁸⁴.

L'implication de la jeunesse dans la vie de la cité constitue également un paramètre indispensable d'une démarche participative au regard des principes du développement durable. Cependant, si les différents événements publics rassemblent un nombre important de personnes autour des projets de ville, ils ont tendance à mobiliser essentiellement les personnes retraitées et moins la population de moins de 30 ans.

La population jeune, pourtant représentée par un conseil spécifique au niveau de la mairie⁸⁵, semble, de manière générale, assez peu mobilisée par la vie de la cité. Le faible nombre d'associations dédiées à la jeunesse témoigne de cette tendance. D'autre part, les initiatives développées dans le cadre de la Politique de la ville pour les jeunes, ont davantage pour but de les accompagner dans leurs projets et favoriser leur épanouissement personnel⁸⁶, que de les mobiliser à la vie politique locale. Le Développement Durable⁸⁷ constitue sur ce point une véritable opportunité : développer des actions d'améliorations de l'environnement local portées par les jeunes peut être un moyen de développer leur citoyenneté et de les impliquer dans l'avenir de leur territoire.

Enfin, le volet international de la politique cagnoise semble faiblement développé. Pourtant, la ville bénéficie d'opportunités, comme l'existence d'un jumelage ou encore la présence de population étrangère⁸⁸ qu'elle peut mettre en valeur pour favoriser les échanges internationaux.

⁷⁹ Réunions publiques ; Livres blancs

⁸⁰ Information diffusée dans l'Agora n°52

⁸¹ Et Pourtant, la population cagnoise n'est pas particulièrement mobilisée lors des élections cf. <http://www.annuaire-mairie.fr/ville-cagnes-sur-mer.html> (Résultats des taux d'absentions)

⁸² Lettres d'informations, site Internet de la mairie, Agora, affiches etc.

⁸³ Diffusion de l'Indice de qualité de l'air (ATMO)

⁸⁴ Le conseil du mois

⁸⁵ Conseil des jeunes

⁸⁶ BIJ, Espace Infos Jeunes, Planète Jeunes etc.

⁸⁷ Le Conseil des Jeunes mène déjà des actions sur cette thématique: Semaine du Développement Durable, projet de nettoyage du Malvan

⁸⁸ Communauté suédoise



2.5.1. Un dispositif d'information et de communication communal amélioré mais encore perfectible

Objectifs développement durable concernant l'information et la communication

- Assurer l'information des citoyens et favoriser la compréhension des politiques ;
- Favoriser la perception systémique ;
- Adopter des indicateurs et des moyens d'évaluation à porter à la connaissance des habitants.

La population de Cagnes-sur-Mer est particulièrement demandeuse d'information. Les supports d'information sont de plus en plus adaptés et les moyens d'information de plus en plus diversifiés.

Néanmoins, ces moyens ne s'avèrent encore pas totalement satisfaisants surtout en ce qui concerne la visibilité de l'action municipale dont les pratiques éco-exemplaires ne sont pas toujours connues des habitants.



✓ Selon le sondage IFOP de 2006, 46% de la population interrogée se déclarait « insuffisamment informée ».



✓ 63,2% des répondants à l'enquête plaçaient comme enjeu prioritaire l'information des citoyens sur les actions menées au niveau local.

✓ De manière transversale à l'ensemble des ateliers thématiques, les participants ont constaté un manque en termes d'information et de communication et notamment le manque de visibilité de l'action municipale en matière de développement durable.

✓ Pour les participants aux ateliers, il existe un problème de diffusion du magazine Agora car il n'est pas reçu par toute la population et dans tous les quartiers.

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Magazine Agora : très apprécié dans sa conception et son contenu. • Usage des technologies de l'information et de la communication pour une information au plus près des habitants ; • Diversification du type d'informations délivrées : invitations aux événements, sensibilisation au développement durable, alertes, indicateurs environnementaux etc. 	<ul style="list-style-type: none"> • Insuffisance en termes de circulation/accès à l'information municipale exprimée par les citoyens, notamment en ce qui concerne la diffusion perfectible de l'Agora ; • Tout le monde n'a pas accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication telle que lettre d'infos et site internet (personnes âgées) ; • Manque de clarté sur les projets de la ville.
Opportunités	Menaces

Enjeux

- Adaptation des supports d'informations pour tous les habitants et notamment tous les âges ;
- Amélioration des efforts de communication et d'explication autour des actions et projets municipaux.



2.5.2. De nombreux dispositifs de concertation et de participation qui restent perfectibles

Objectifs développement durable concernant la citoyenneté

- Développer la citoyenneté et la vie démocratique ;
- Former les citoyens à la vie démocratique.

La ville de Cagnes-sur-Mer s'est donnée pour ambition d'être une ville pilote en matière de concertation publique et de démocratie participative et mène des actions concrètes en faveur de cette ambition. La vie politique de la ville est donc particulièrement active et doit être poursuivie comme menée actuellement.



- ✓ Il existe pour les participants aux ateliers un manque de mobilisation de la population cagnoise qui ne profite pas suffisamment des dispositifs de concertation et d'information (notamment dans le cadre des réunions de concertation).
- ✓ Pourtant la deuxième priorité la plus citée par 61,5% des répondants à l'enquête est l'élaboration des projets directement avec la population par le biais de la concertation.

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Existence de nombreux dispositifs de réunions publiques (26 comités de quartiers) et de concertation (type livre blanc) ; • Une participation de la population aux élections entre bonne à moyenne ; • Une politique municipale d'implication citoyenne appréciable à travers la démarche de consultation du Livre Blanc, les réunions publiques etc. ; • Les citoyens sont invités à exprimer leurs opinions dans un nouvel espace de débat : la Conférence citoyenne. 	<ul style="list-style-type: none"> • Il existe un décalage entre les dispositifs et espaces de concertation et de participation et l'investissement réel de l'ensemble de la population.
Opportunités	Menaces

Enjeux

- Amélioration de l'efficacité des dispositifs de concertation.



2.5.3. Une sensibilisation au Développement Durable qui touche peu les adultes

Objectifs développement durable concernant la sensibilisation à l'environnement

- Assurer la diffusion et la compréhension des principes de développement durable ainsi que des enjeux auxquels ils correspondent ;
- Favoriser la perception systémique des problèmes environnementaux ;
- Favoriser l'implication des citoyens.

La commune est fortement engagée dans la sensibilisation au développement durable. Cela dit, elle met davantage l'accent sur le pilier environnemental et moins sur les volets économique et social. De manière transversale à l'ensemble des thématiques du développement durable, l'on remarque des insuffisances en termes d'éducation au développement durable, d'incitation et d'information sur les démarches éco-responsables destinée aux adultes, aux particuliers et au monde de l'entreprise.



- ✓ Les participants aux ateliers ont mis l'accent sur le fait que, si de nombreuses actions d'éducation et de sensibilisation à la protection de l'environnement étaient mises en œuvre, elles étaient davantage destinées aux enfants qu'aux adultes et aux adolescents.
- ✓ Ils ont par ailleurs souligné la grande méconnaissance des particuliers comme des entreprises sur ce qu'il est possible d'entreprendre en termes de projets éco-responsables.

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Engagement ancien et actif de la municipalité dans la promotion du Développement Durable ; • Une intégration du Développement Durable dans les dispositifs pédagogiques scolaires ; mise en place d'un Agenda 21 au lycée Renoir • Une implication particulièrement active du milieu associatif ; • Organisation de nombreux événements en faveur du développement durable : semaine du développement durable, Fête de l'environnement etc. 	<ul style="list-style-type: none"> • Des actions de sensibilisation encore isolées les unes des autres qui mériteraient d'être mieux coordonnées ; • Une tendance à privilégier essentiellement le pilier environnemental du Développement Durable ; • Il existe des manques en termes d'accompagnement, de conseil, et d'information aux entreprises autour du développement durable.
Opportunités	Menaces

Enjeux
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Responsabilisation de l'ensemble de la population et des acteurs du territoire par une action de sensibilisation coordonnée et programmée ; ➤ Amélioration du partage des savoirs dans chaque domaine entre les spécialistes et la population, en mettant à la portée de tous la connaissance de la situation territoriale.

2.5.4. Une coordination globale entre l'ensemble des acteurs du territoire à améliorer

Objectifs développement durable concernant la transversalité entre les acteurs

- Favoriser une mise en relation de l'ensemble des acteurs du territoire ;
- Assurer une transversalité des actions et des projets.

On constate que sur le plan social, économique ou environnemental, des progrès pourraient être envisagés en termes de coordination et de transversalité entre les différents acteurs.



- ✓ Une transversalité entre les institutions publiques qui pourrait être améliorée;
- ✓ Un certain manque de lisibilité sur les compétences respectives des associations et des institutions de la ville peut se constater.

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Implication et force de proposition des partenaires associatifs dans de nombreux domaines ; • Existence d'une plateforme de mise en relation des entreprises et des chercheurs d'emploi (Espace Economique Municipal) ; • Des expériences ponctuelles de mise en relation des acteurs associatifs et institutionnels (cellule de crise, Programme Local Insertion et Emploi) ; • Centralité du territoire cagnois dans le maillage de transports. 	<ul style="list-style-type: none"> • Des réseaux existants à adapter à l'échelle intercommunale.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Appartenance à une communauté urbaine puissante en matière de réseaux de partenaires ; • Des partenaires institutionnels de mise en relation entre les acteurs (CCI). 	

Enjeux

- Développement de la coopération entre les acteurs institutionnels, associatifs et économiques, en s'appuyant sur les initiatives issues des associations ;
- Développement des plateformes et réseaux de partenariats ;
- Coordination des projets et dispositifs entrepris aux différentes échelles territoriales.

2.5.5. Un potentiel d'ouverture internationale dans le sens de la coopération insuffisamment développé

Objectifs développement durable concernant la coopération internationale

- Développer la coopération décentralisée dans le sens d'une solidarité entre les collectivités du monde ;
- Favoriser les échanges de bonnes pratiques ;
- Favoriser l'ouverture des habitants sur le monde.

La ville de Cagnes-sur-Mer a développé des actions classiques en termes d'ouverture internationale mais n'a pas développé ce volet en tant que tel. Pourtant, la commune dispose d'atouts sur lesquels elle peut capitaliser pour accentuer les actions en faveur de l'international comme le jumelage et/ou l'engagement de Monsieur le Sénateur Maire pour développer le partage et le retour d'expériences en matière de Développement Durable.



- ✓ Les participants aux ateliers ont mis l'accent sur le manque de visibilité internationale de la ville - Peu d'effort dans l'accueil de populations étrangères

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Une visibilité nationale et internationale de Monsieur le Sénateur Maire • Jumelages • Population étrangère résidente (communauté suédoise - seule église suédoise du département et convention avec la chapelle Notre Dame de la Protection) ou de passage à Cagnes-sur-Mer • Des actions ponctuelles dans le sens du partage d'expérience • Tourisme culturel (Musée Renoir) 	<ul style="list-style-type: none"> • Un volet pas développé en tant que tel par la politique municipale
Opportunités	Menaces

Enjeux

- Développement d'une véritable stratégie d'ouverture et de coopération internationale décentralisée auprès des collectivités étrangères.



III. CONCLUSION ET PRINCIPAUX ENJEUX DU DIAGNOSTIC

Ce diagnostic partagé nous a permis de faire l'état des lieux du territoire cagnois, d'identifier les principaux points forts, points faibles, les opportunités et les menaces au regard des objectifs des cinq finalités du développement durable. Les constats établis au cours de ce diagnostic partagé avec la population nous permettent ainsi de dégager les principaux enjeux qui se posent pour le territoire cagnois. Ces enjeux ont été identifiés sur chacun des cinq axes de travail et sont recensés ci-dessous de façon exhaustive et sans ordre de priorité. L'examen de ces enjeux et leur mise en perspective avec les compétences de la ville et les finalités du développement durable devront poser les bases de la stratégie Agenda 21 puis, dans un second temps, se déclineront en plans d'actions opérationnels.

A. Protection de l'environnement et gestion responsable des ressources

- Amélioration de la qualité de l'air, le territoire étant exposé aux pollutions liées aux transports
- Consolidation des dispositifs de protection du patrimoine naturel contraint par l'urbanisation et valorisation des corridors écologiques
- Optimisation de la gestion de l'eau et préservation de la qualité de l'eau
- Consolidation et déploiement de la politique municipale en matière de gestion de l'énergie
- Amélioration de la gestion et du tri des déchets
- Développement de l'éco-construction
- Poursuite de la politique de gestion des risques majeurs et développement d'une « culture du risque »

B. Qualité du cadre de vie

- Valorisation de l'identité communale, du cœur de ville et des quartiers
- Diversification de l'offre de logement
- Développement des modes de déplacement alternatifs à la voiture
- Diminution des nuisances (sonores et lumineuses) urbaines en faveur d'une « ville apaisée »
- Développement et valorisation des espaces verts et de détente

C. Développement économique durable et solidaire

- Poursuite de la dynamisation de l'économie locale
- Dynamisation des dispositifs d'accès à l'emploi
- Exploitation du potentiel (éco)-touristique de Cagnes-Sur-Mer
- Poursuite du développement commercial et de la dynamisation du commerce de proximité
- Préservation du secteur agricole fragilisé et développement des niches liées à l'agriculture biologique et solidaire
- Développement des éco-entreprises



D. Ville solidaire et conviviale

- Poursuite des efforts à l'égard de la jeunesse
- Valorisation du lien social dans et entre les quartiers ainsi qu'entre les générations
- Développement des efforts en faveur des personnes handicapées
- Développement du civisme et de la responsabilité de tous et mise en valeur de la convivialité cagnoise
- Adaptation des équipements culturels et sportifs

E. Gouvernance et mobilisation citoyenne

- Amélioration des dispositifs de la ville en matière d'information/communication des citoyens
- Poursuite des dispositifs de concertation avec la population
- Sensibilisation des adultes au développement durable
- Développement de la transversalité entre tous les acteurs du territoire
- Développement de la coopération internationale